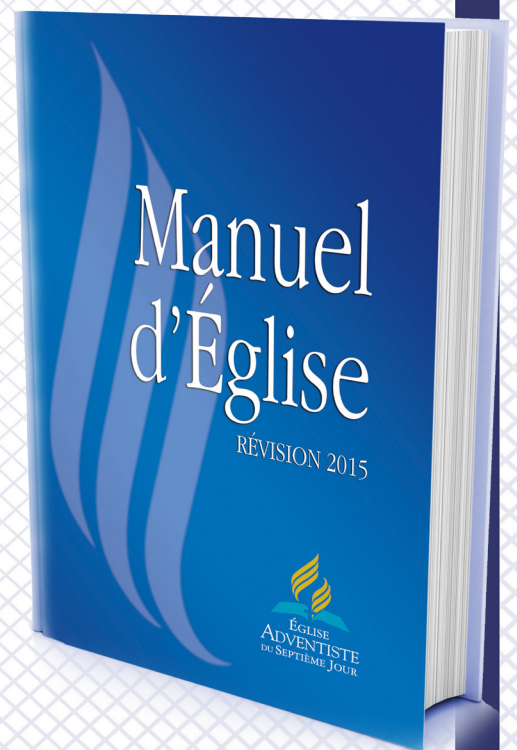
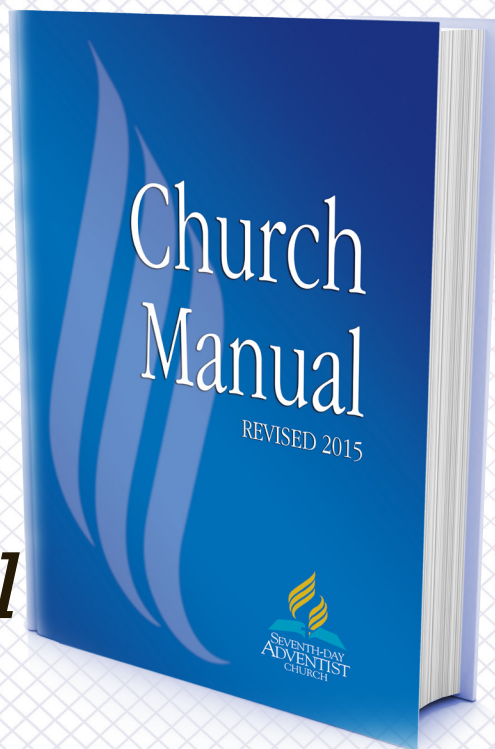
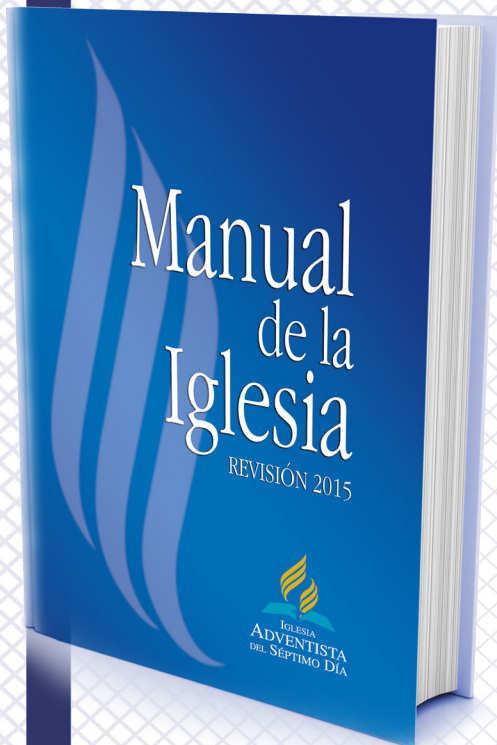


Ministère Adventiste



Le Manuel d'Église

Historique, autorité,
fonction et dernière édition

L'ANCIEN

Une revue trimestrielle pour les anciens d'église locale

ÉDITION JOINTE DE

L'ANCIEN

JANVIER-MARS 2016

NUMÉRO 81

MINISTÈRE ADVENTISTE

ANNÉE 5 - N° 1

PUBLICATION

SPÉCIALE

Association pastorale
de la Conférence générale
de l'Église adventiste du septième jour
Division interaméricaine
8100 SW 117 Avenue
Miami, Floride 33183
États-Unis d'Amérique
Tél. +1 (305) 403 4644

SECRÉTAIRES
DE L'ASSOCIATION PASTORALE
Jerry N. Page / Jonas Arrais
Héctor Sánchez

COLLABORATEURS SPÉCIAUX
Robert Costa, Willie Hucks II,
Dereck Morris, Janet Page

CONSULTANTS DE DIVISIONS
Division de l'Afrique australe
et de l'Océan indien
Jongimpi Papu
Division de l'Afrique du centre-ouest
Magulilo J. Mwakalonge
Division de l'Afrique du centre-est
R. Danforth Francis
Division eurafricaine
Mario Brito
Division eurasiennne
Michel Kaminsky
Division interaméricaine
Héctor Sánchez
Division nord-américaine
Ron Clouzet
Division du Pacifique sud
David Tasker
Division d'Asie du Sud-Est
Measapogu Wilson
Division d'Asie-Pacifique nord
Gerald Theodore Du Preez
Division d'Asie-Pacifique du sud
Houtman Sinaga
Division sud-américaine
Bruno Raso
Division trans-européenne
Janos Kovacs-Biro

RÉDACTEUR EN CHEF
Pablo Perla

RÉDACTEUR ADJOINT
J. Vladimir Polanco

ÉDITION FRANÇAISE
Sabine Honoré, Dina Ranivoarizaka

TRADUCTION ET RÉVISION
Julia Falla, Elie Honoré

CONCEPTION
Kathy Polanco

MISE EN PAGE
Jaime Gori

Sauf indication contraire, les textes de la Bible
sont tirés de la Bible dite à la Colombe, nouvelle
version Segond révisée, © 1978, Société biblique
française. Sont aussi citées : la Bible en français
courant (BFC), © 1997, Société biblique
française.

Les demandes ou modifications
d'abonnements devront être adressées
à l'Association pastorale
de la Division interaméricaine

Revue imprimée et reliée par
Stilo Impresores Ltda.
Bogota, Colombie
Printed in Colombia

Images
©Photospin, ©Photostogo, ©123R



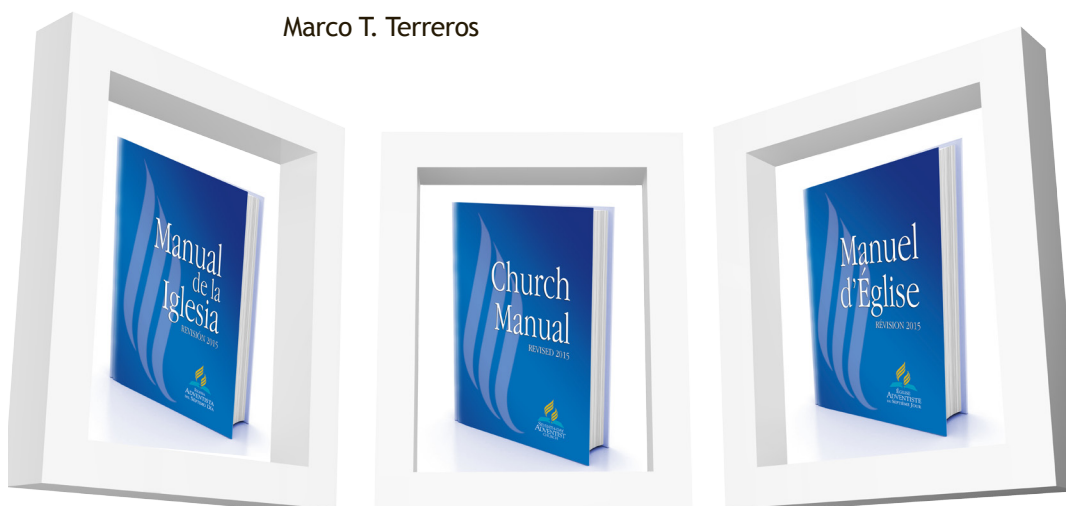
SOMMAIRE

Sections

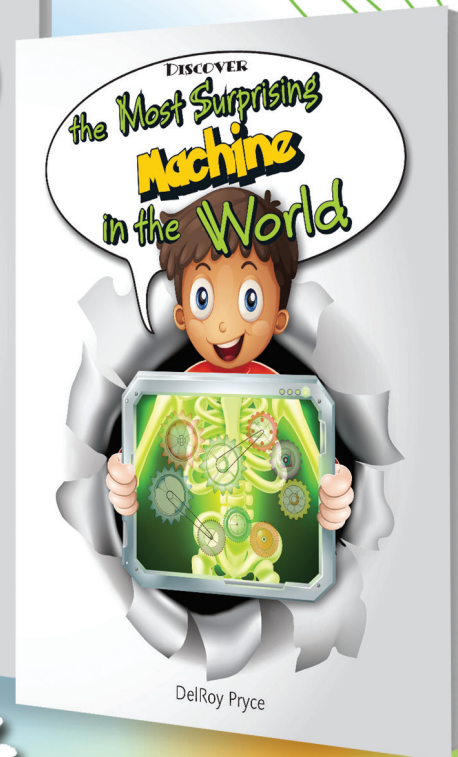
- 4 En Perspective
J. Vladimir Polanco
- 4 Éditorial
Israel Leito

Articles

- 6 *Le Manuel d'Église*
Historique, autorité, fonction et dernière édition
J. Vladimir Polanco
- 24 Comme Diotrèphe ou comme Jean
Comment utiliserions-nous le *Manuel d'Église* ?
Roberto Herrena
- 26 La session de 2015 de la Conférence Générale
Un bref aperçu
Alberto R. Timm
- 30 La création : Ce qu'il y a de nouveau
dans la nouvelle déclaration doctrinale
Marco T. Terreros



**Le livre idéal pour enseigner aux enfants
que nous sommes le produit d'un plan bien conçu
par un Être intelligent,
le Créateur de l'univers,
et non le fruit du hasard.**



- De grandes lettres pour une lecture facile.
- Des mots croisés, des soupes de lettres et d'autres activités pratiques pour réfléchir tout en s'amusant.
- Des expériences.
- Des versets pour explorer la Bible.

Des illustrations
en couleur.
Comme les aiment
les enfants !

**Obtenez-le
aujourd'hui même !**

Disponible dans votre librairie IADPA la plus proche
(voir la liste à la p. 105 du questionnaire de l'École du sabbat des adultes).

 **IADPA**
Bookstore




EN PERSPECTIVE

Une fois de plus, nous avons le privilège de vous présenter une édition conjointe de la revue *MINISTÈRE ADVENTISTE* et celle de *L'ANCIEN*. Dans l'éditorial, le pasteur Israel Leito explique la signification du vote concernant la consécration des femmes-pasteurs à San Antonio. Le vote pris à San Antonio voudrait-il dire que les femmes ne peuvent pas être des pasteurs ?

La partie centrale de cette édition présente l'historique, l'autorité et la fonction du *Manuel d'Église*. Je partage avec vous, chers lecteurs et lectrices, les résultats de mes recherches sur ce sujet. Suite à cela, le pasteur Roberto Herrera, pragmatique par nature, nous recommande de suivre l'exemple de Diotrèphe et de l'apôtre Jean ; soyons loyaux aux décisions prises par l'Église.

Le docteur Alberto Timm, directeur adjoint du Centre White de la Conférence générale, présente les événements les plus saillants de la session quinquennale. Je suis certain que vous apprécierez cet aperçu historique des débats sur la consécration des femmes-pasteurs dans l'Église adventiste, et comment nous sommes parvenus aux 28 croyances fondamentales.

Finalement, le docteur Marco T. Terreros, expert dans la relation qui existe entre la science et la religion, présente de manière contextuelle la signification des changements apportés à la croyance fondamentale numéro six.


J. Vladimir Polanco
rédacteur adjoint
de la revue de *L'ANCIEN*



**Femmes
pasteurs,
OUI ;
femmes
consacrées,
non**



Israel Leito, président de la Division interaméricaine.

Faites-nous part de votre opinion sur cet article
en écrivant à : anciano@iadpa.org

ISRAEL LEITO

LA REVUE que vous avez entre les mains est dédiée aux aspects les plus pertinents de la session de la Conférence générale qui s'est déroulée à San Antonio, du 2 au 11 juillet 2015. Il est indéniable que le point qui a attiré le plus l'attention, tant des personnes présentes que de celles qui n'ont pas pu y assister, a été l'ordination des femmes au ministère pastoral. Qu'a décidé l'Église ? Que signifie pour nous ce qui a été décidé ? Avant de répondre à ces interrogations, permettez-moi de clarifier deux sujets clés.

En premier lieu, l'Église adventiste a toujours cru que les femmes jouent un rôle de premier plan dans la proclamation de l'Évangile. Le talent, le leadership, le dévouement et la vocation de ces filles de Dieu ont fait la différence à tous les niveaux de l'organisation adventiste. Les dames adventistes font la même expérience qu'Ellen White qui, bien qu'elle n'ait jamais été consacrée comme pasteur, pouvait assurer : « Dieu m'a consacrée comme sa messagère. » — *Daughters of God* [Filles de Dieu], Appendice C, p. 252.

En second lieu, l'Église adventiste croit que les femmes sont suffisamment capables de travailler en tant que pasteurs. Des femmes servent dans le ministère pastoral, en différentes parties de notre territoire de la Division interaméricaine. Permettez-moi de vous faire part du cas du pasteur Gilma Carbonnel, de Cuba, qui a la responsabilité de diriger la plus grande église de Cuba : l'église adventiste de Guantanamo. Chaque sabbat, plus de mille personnes se réunissent dans ce temple pour adorer et glorifier le nom de Dieu. Son ministère en cette congrégation a été grandement béni. En cinq ans, quatre églises et deux groupes sont nées de l'église de Guantanamo. Je me suis récemment rendu à Cuba. J'ai parlé avec Gilma Carbonnel et ai vu en elle une femme remplie du Saint-Esprit de Dieu. Ellen White a déclaré : « C'est la présence du Saint-Esprit qui prépare hommes et femmes à devenir pasteurs du troupeau de Dieu. » — *Témoignages pour*

l'Église, vol. 6, chap. 77, p. 541. Les traducteurs ont employé le verbe « paître » pour traduire *become pastors* [devenir pasteurs]. Ellen White reconnaissait que l'Esprit de Dieu ne fait pas de distinction de sexe pour préparer les pasteurs pour la cause de Dieu.

Le débat n'a pas consisté à déterminer si oui ou non les femmes pouvaient être pasteurs. Le sujet était le suivant : Les divisions peuvent-elles décider de consacrer des femmes pour le ministère dans leurs propres territoires ? Les résultats ont été les suivants :

Oui : 977 votes

Non : 1 381 votes

Indécis : 5

Dans la Division interaméricaine, nous nous sommes caractérisés par notre loyauté et fidélité aux décisions d'une session de la Conférence générale. Pour suivre ce qui a été approuvé à San Antonio, nous ne consacrerons pas de femmes au ministère évangélique. Cela signifie-t-il que les unions ne pourront pas avoir de femmes-pasteurs sur leurs territoires ? Non. En effet, des centaines d'hommes qui servent fidèlement dans leur ministère n'y ont toujours pas été consacrés pasteurs.

Je demande à nos dirigeants de tenir compte du fait que les femmes peuvent être des ouvrières commissionnées et qu'elles peuvent être consacrées comme anciens et diaconesses. Nous nous conformerons ainsi au vote de ne pas consacrer de femmes au ministère, ainsi qu'aux directives des *Règlements opératifs* et du *Manuel d'Église*.

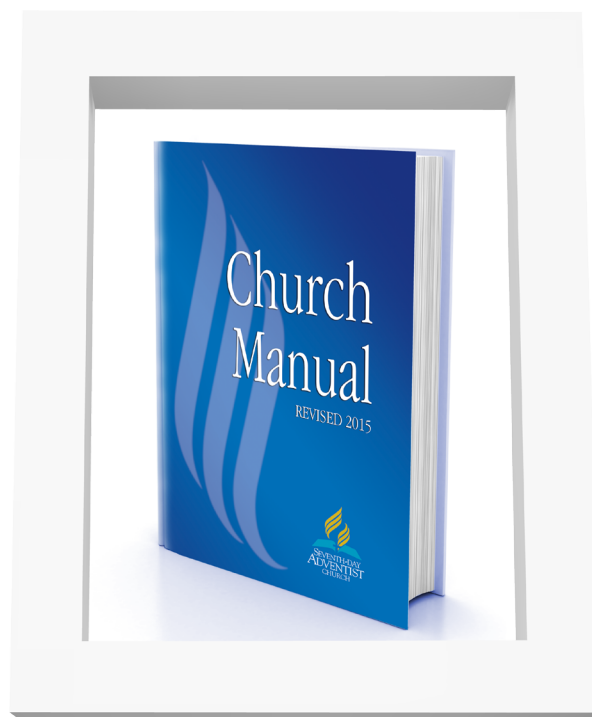
Des femmes comme Gilma Carbonnel resteront une bénédiction, de long en large de la Division. Je demande aux femmes-pasteurs de la Division interaméricaine de ne pas se décourager, de ne pas douter de leur appel et de continuer à servir le Seigneur. L'Église les apprécie et le travail ministériel est enrichi de cette touche spéciale, unique et distincte dont une femme consacrée à Dieu est imprégnée.

Maranatha !

J. Vladimir Polanco est rédacteur des éditions IADPA.

Faites-nous part de votre opinion sur cet article
en écrivant à : anciano@iadpa.org

Le Manuel d'Église





Historique,

01



autorité,

02



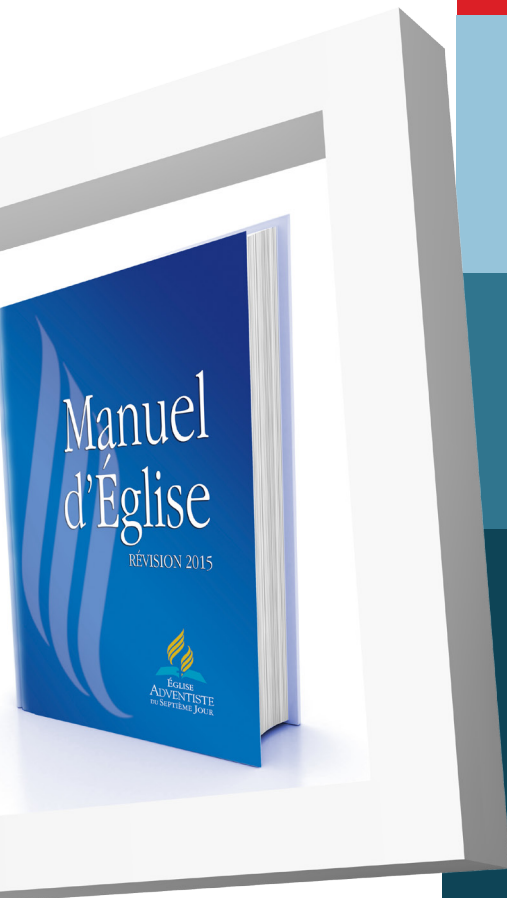
fonction

03



et dernière
édition

04



J. VLADIMIR POLANCO



L'histoire du Manuel d'Église

01

L'HISTORIEN GILBERT VALENTINE utilisa un terme assez adéquat, cataloguant comme « accidenté » le chemin qui a conduit à la publication d'un Manuel pour l'Église adventiste du septième jour¹.

Quand exactement débuta ce cheminement sur cette voie « accidentée » ? Bien que cette information soit généralement ignorée, ce sujet surgit pour la première fois parmi nous, durant les réunions de la session extraordinaire de la Conférence générale de 1879². Le 21 avril, l'assemblée confia à S.N. Haskell et George Butler, deux des principaux dirigeants de l'époque, le soin de « préparer un Manuel d'instructions pour les dirigeants des églises »³. On espérait que ces deux hommes travailleraient avec ardeur à l'élaboration du projet, puisqu'ils devaient présenter un rapport de leurs travaux à la session ordinaire de la Conférence générale, la même année.

Le 7 novembre 1879, lorsque la session de la Conférence générale commença ses assises dans la ville de Battle Creek, il fut rapporté que les membres du comité du Manuel d'instructions n'avaient pas pu se réunir pour discuter le sujet. Butler avait à sa charge la supervision de l'œuvre à Kansas et dans le Missouri, et Haskell vivait en Nouvelle Angleterre ; la distance et le temps ne leur permirent pas de comparer leurs idées pour présenter un projet d'ensemble. Cependant, Haskell semblait avoir, lui, travaillé tout seul sur le projet. Il écrivit les principaux sujets qui devaient être abordés dans le « Manuel d'instructions », et informa qu'il était prêt à soumettre son travail à l'approbation des délégués⁴. Plus tard, quand devant l'assemblée, on souleva la question suivante : « Que doit faire un dirigeant d'église quand il n'y a pas de pasteur ? Quelles sont ses responsabilités, et les limites de son autorité ? » les délégués les soumièrent au comité du Manuel d'Église⁵. Néanmoins, il n'existe pas de témoignage prouvant que le comité ait présenté son rapport aux délégués, ou qu'une décision ait été prise à ce sujet lors de cette session de 1879.

La session de 1882 et le Manuel d'Église

Le thème du Manuel ne figura pas sur l'agenda des sessions de 1880 et 1881. Mais, étant vivant dans les amphores de l'âme adventiste, en 1882, la question occupa de nouveau l'attention de nos dirigeants, car le 17 décembre, durant la vingt-et-unième assemblée générale de la Conférence générale à Roma, New York, les quarante-sept délégués présents votèrent ce qui suit : « Que le Comité exécutif de la Conférence générale, prépare, ou confie la préparation d'instructions pour les dirigeants d'église, et que ces instructions soient publiées dans la *Review and Herald* ou sous forme d'une brochure⁶. »

Vingt ans s'étaient pratiquement écoulés depuis la session historique de 1863. Durant cette période, l'Église avait connu une croissance significative. D'environ un peu plus de trois mille en 1863, l'effectif de membres était en 1882 passé à plus de dix-sept mille, adorant dans 640 églises. Alors qu'en 1863, l'assemblée générale s'était organisée avec à peine vingt délégués venus de six fédérations ; en 1882, il y eut quarante-sept délégués de 31 champs locaux, incluant des représentants venus du Canada, de l'Italie, du Danemark, de Norvège, de Suisse et de Grande Bretagne. C'est-à-dire que l'Église avait cessé d'être un mouvement régional pour se convertir en une organisation à projection internationale.

Bien sûr, la croissance vient toujours avec des défis, l'un d'eux était comment gérer les complexités de la direction des congrégations locales. À une époque où les pasteurs ne recevaient aucune formation académique formelle, et où les membres se joignaient à l'Église avec des croyances et des pratiques acquises de différentes confessions chrétiennes, il devint impérieux de fournir aux pasteurs et aux dirigeants locaux, un matériel leur indiquant les principes indispensables pour diriger et réaliser avec efficacité les diverses cérémonies faisant partie de la vie d'une congrégation. Il était également incontournable de régulariser le processus de l'établissement de nouvelles congrégations, de l'organisation d'églises, de la consécration d'anciens et de diacres, de la célébration de mariages, de baptêmes, de funérailles, de présentation d'enfants, etc.

Les délégués de l'assemblée générale de 1882, conscients de toutes ces choses, nommèrent une commission formée de Wolcott H. Littlejohn, John O. Corliss et H.A. St. John, avec la tâche



d'écrire les « instructions » ecclésiastiques nécessaires au bon fonctionnement de l'Église. Il fut également voté qu'à la prochaine assemblée générale, cette commission présenterait un rapport aux délégués, pour que ces derniers déclarent leur position sur le travail de la commission.

Suivant les directives du vote de l'assemblée, la commission initia dans la *Review* la publication d'une série de dix-sept articles intitulée : « Manuel de l'Église adventiste du septième jour⁷. » Dans la préface du premier article, les auteurs déclarèrent qu'ils se proposaient de partager « de simples règles » utiles tant aux pasteurs qu'aux dirigeants des églises « dans l'exercice de leurs fonctions »⁸. Ils y ajoutèrent aussi que le matériel réunissait « de simples suggestions », qui « avec la bénédiction divine pourraient être de grande utilité à notre dénomination et à la cause de Dieu »⁹. Le reste de ce premier article expliquait la signification du terme « Église » et présenta les raisons justifiant la nécessité d'une organisation au sein de l'adventisme. Il y était aussi exposé en détails comment procéder à un transfert quand un membre voulait passer d'une congrégation à une autre¹⁰.

Le second article de la série abordait la raison de notre nom : Église adventiste du septième jour. Quoique ce nom avait déjà été utilisé pendant presque deux décades, on sentait encore la réticence évidente de quelques-uns des pionniers envers le nom de notre organisation. Comme certains personnages avançaient l'argument qu'il était inapproprié d'utiliser un nom qui n'avait jamais été appliqué à l'Église dans les Écritures, il était nécessaire que tous comprennent que nous avions un nom officiel, et qu'il n'y avait d'autre option que de l'accepter. L'on procéda dans la suite à expliquer le processus à suivre pour l'établissement d'une nouvelle congrégation¹¹.

Les articles suivants tracèrent les étapes en rapport avec la nomination des officiers d'église et leurs responsabilités. Il fut recommandé que chaque dirigeant soit élu pour une période d'une année. L'élection ne se faisait pas par une commission de nomination, mais lors de la réunion annuelle de l'église où les membres exprimaient leurs préférences par des bulletins¹². La série continua, abordant des sujets tels que la consécration des pasteurs, des anciens et des diacres, les raisons d'être de notre Église, les conditions d'admission de membres au sein d'une congrégation spécifique, la dissolution d'une église, l'administration du baptême, les services de funérailles, les cérémonies de mariage, les fédérations et leurs délégués, la dîme, les testaments, les réunions trimestrielles et les règles parlementaires. Outre le matériel publié dans la *Review*, la commission proposa d'inclure la Déclaration de Principes fondamentaux publiée par Uriah Smith en 1872¹³.

Le 17 juillet 1883, Littlejohn écrivit dans la *Review* que le manuscrit du *Manuel* était prêt pour être présenté durant la session de la Conférence générale de cette année. Nous devons assumer qu'il savait que la publication d'un « Manuel

d'instructions » n'avait pas été bien reçue par certains secteurs de l'adventisme, étant donné que dans la même note, il exprima que la commission était disposée à recevoir « des suggestions et des critiques » avant de présenter le projet à la considération des délégués¹⁴. En réalité, je suis très étonné du fait que dans le dernier article de la série, on n'ait pas présenté une conclusion formelle du projet, ni fait mention de sa future publication.

La session de 1883 et le *Manuel d'église*¹⁵

Le 8 novembre 1883, plusieurs semaines après la publication du dernier article dans la *Review*, débutèrent les réunions de la session de la Conférence générale à Battle Creek. Le jour suivant, le pasteur Littlejohn présenta le rapport du Manuel d'instructions pour officiers d'église, tel que publié dans la *Review*. Les pasteurs S.N. Haskell, George Butler et W.C. White firent quelques observations, puis, on décida qu'un comité de dix personnes, plus trois membres du comité de la Conférence générale, soit chargé d'une évaluation minutieuse du manuscrit, pour présenter un rapport exhaustif devant l'assemblée plénière. William C. White, qui en ce moment avait 29 ans, et qui n'était pas encore un pasteur consacré, fut nommé président du comité¹⁶.

Après plusieurs jours de délibérations, le 12 novembre, le comité présenta devant les délégués le rapport suivant :

« L'avis unanime du comité est de ne pas recommander la publication du Manuel d'Église. Nous considérons ceci inutile parce que jusqu'ici, sans un tel Manuel, nous avons pu surmonter des écueils majeurs en rapport avec l'organisation de l'Église. Les membres du comité sont unanimes sur ce point. La publication d'un Manuel pourrait faire croire à plusieurs que nous allons vers l'établissement d'une autre règle de foi, ou d'un Manuel de discipline, en-dehors de la Bible, ce à quoi nous avons toujours été opposés¹⁷. »

Le comité du Manuel exprima aussi sa préoccupation sur la possibilité que les pasteurs et dirigeants d'église abandonnent l'emploi de la Bible comme source de conseil, pour s'attacher aux instructions d'un document de composition humaine, dépourvue d'inspiration divine. En outre, les membres du comité redoutaient que la publication d'un Manuel place l'Église sur le sentier d'autres confessions chrétiennes, « qui tout d'abord commencèrent à perdre leur simplicité, devinrent formalistes, puis perdirent leur vitalité spirituelle »¹⁸.

Le rapport fut approuvé par les délégués, et ainsi on rejeta la publication d'un Manuel d'Église. Mais, comment expliquer aux frères et sœurs de l'Église que ce qui avait été publié dans la *Review* avait été disqualifié par la session ? Afin que les membres d'église reçoivent l'information de première main



sur la question, il fut décidé que le président de la Conférence générale écrirait un article pour expliquer à l'Église mondiale la raison de la décision de ne pas accepter le Manuel.

Le 27 novembre, parut dans la *Review* un article écrit par le pasteur Butler, président de la Conférence générale. Après avoir reconnu l'intérêt que l'Église avait manifesté pour le sujet durant les derniers quatre à cinq ans, et admis que le manuscrit préparé par Littlejohn, Corliss et St. John contenait d'excellentes instructions, Butler décrivit avec une précision rigoureuse, les raisons pour lesquelles le comité avait refusé d'approuver la publication du Manuel. Après avoir exposé ses arguments, Butler conclut l'article avec la déclaration catégorique suivante : « Il est probable que nous ne parlions plus jamais de ce sujet¹⁹. »

Il est intéressant de noter que les arguments présentés par le comité et par le pasteur Butler pour justifier le rejet de la publication d'un Manuel, furent les mêmes utilisés pour s'opposer à l'organisation de l'Église. Inconsciemment, Butler et les autres étaient en train de se tirer un ballon dans le pied, et une fois de plus, les pâles échos de l'opposition contre un système organisé continuaient à résonner à travers les voix de ces pionniers de la dénomination.

D'un autre côté, il est convenable que nous sachions que la session de 1883 aborda des thèmes en rapport avec l'organisation, et qui n'avaient jamais été considérés auparavant. C'est à cette session, en effet, que furent approuvées la publication de l'annuaire ou *Yearbook*, voté le processus à suivre pour le transfert d'un ouvrier d'un champ local à un autre, amendé la constitution de la Conférence générale, augmenté le nombre de membres du comité exécutif. Si l'Église avait subsisté sans le besoin d'un Manuel, elle aurait également pu continuer à exister sans approuver ces décisions d'ordre purement organisationnel, n'est-ce pas ?

Ce qui est certain, c'est que depuis la session de 1863, l'Église a progressivement amélioré son système administratif. En révisant les minutes des sessions antérieures à celle de 1883, il reste clair que nos dirigeants investirent une grande quantité de temps dans des sujets relatifs à l'organisation et le mode de vie de ses membres, sans supposer que cela les rendait moins simples, et plus formalistes. Les statuts, l'acceptation de fédérations, le transfert d'ouvriers, la reconnaissance du message de la réforme sanitaire et l'application du système de la dîme, furent des sujets formant partie de l'agenda de plusieurs sessions.

Parmi les nombreux votes administratifs pris durant ces années, permettez-moi d'en signaler les suivants. En 1866, il fut décidé que lors des assemblées générales des fédérations, il fallait la participation d'au moins un représentant de la Conférence générale, et qu'il était de la responsabilité des pasteurs, de préparer un rapport du travail qu'ils réalisaient au jour le

jour. En 1867, on vota d'établir un système éducatif organisationnel. En 1877, il fut approuvé qu'il était du devoir de tous les frères de consacrer dix pour cent de tous leurs revenus à la cause de Dieu. En 1878, on organisa la Fédération de l'École du sabbat, et la constitution qui régirait le fonctionnement de ce dit organisme fut créée. Au congrès de 1879, il fut recommandé que les fédérations subdivisent leurs territoires en districts et que chaque district soit géré par un pasteur. C'est à cette même rencontre, qu'il fut décidé que le secrétaire du champ local était responsable d'envoyer un rapport trimestriel au secrétaire de la Conférence générale, et que seuls les pasteurs consacrés pouvaient célébrer le baptême et la sainte Cène.

De plus, les sessions de la Conférence générale votèrent des actions en rapport avec le mode de vie adventiste et certains processus à suivre dans les églises locales. À la session de 1865, se considéra la question du vote dans la vie civile, et il fut demandé aux membres de ne pas voter en faveur d'initiatives favorisant l'intempérance, l'injustice et l'esclavage. En 1866 on adopta le principe selon lequel, pour rayer un nom des registres de l'église, il fallait le vote des deux-tiers des membres. À l'assemblée générale de 1877, il fut déterminé que le secrétaire de l'église ne devait pas délivrer une lettre de recommandation, à aucun membre, sans l'approbation préalable de la congrégation. À cette même session, il fut déclaré que si un membre sollicitait son transfert à une église sans aucun motif, l'église pouvait refuser le transfert et, en plus, censurer le membre. Il fut prescrit que seuls les membres d'église avaient le droit de participer aux ordonnances ecclésiastiques, et de ne pas admettre dans nos églises des prédicateurs non autorisés par la fédération. Il fut également demandé aux membres de se vêtir avec modestie et simplicité, de s'abstenir du port d'armes, et de tâches combattives à la guerre.

Dû au grand essor de l'adventisme à Battle Creek, plusieurs membres y avaient immigré, de sorte que pour la session de 1879, il fut indiqué que les membres qui prétendaient participer à la session de Battle Creek nécessitaient consulter avec leurs fédérations respectives et avec les anciens de Battle Creek. On demanda aussi aux pasteurs et aux anciens de préparer un rapport trimestriel sur la spiritualité de l'église. On accepta que l'unique raison pour l'église d'accepter le divorce est l'adultère de l'un des conjoints, et qu'on ne pouvait accepter comme membre quelqu'un qui aurait divorcé pour toute autre raison. En 1879, il fut également débattu la question de la vente de tabac, mais aucune décision ne fut prise à ce sujet.

Beaucoup de ces votes faisaient partie du Manuel publié dans la *Review* ! Bien que l'Église refusa alors de regrouper toutes ces réglementations dans un seul document, il était certain que nos leaders ne s'abstinrent pas de légiférer sur des



questions en rapport avec l'administration de l'église locale, et ne manquèrent pas de fixer des normes obligatoires pour tous. En 1883, le problème ne résidait pas dans le contenu du Manuel. Ce qui s'exprimait dans ces articles était en harmonie avec ce qui se passait dans les églises de l'adventisme au XIX^e siècle. Alors, pourquoi l'assemblée générale de 1883 n'approuva-telle pas le Manuel ? Si Butler lui-même faisait partie de la commission responsable de préparer un « Manuel d'instructions » en 1879, pourquoi quatre ans plus tard, s'opposa-t-il avec tant de véhémence à ce document²⁰ ?

Maintenant, il faut préciser qu'en 1883, il n'y eut pas d'opposition contre les supporteurs d'un Manuel. Bien plus, certaines des personnes présentes montrèrent un esprit d'unité tout au long de cette session. Décrivant l'ambiance de ce congrès, Ellen White écrit qu'il régnait : « un esprit de douce amitié et d'amour parmi nos frères dans le ministère. Les réunions de travail se sont déroulées dans l'harmonie », et que c'était « la meilleure session qu'avait jusqu'ici célébrée notre peuple »²¹.

Avant de conclure ce paragraphe, revenons à l'article de Butler. À part d'avoir dit que la question du Manuel était un chapitre fermé dans l'Église adventiste, Butler fit une autre déclaration digne d'être citée : « Un changement de circonstances requiert un changement d'action²². » Ce fut précisément ce qui arriva au début de la décennie des années trente.

Le Manuel de 1932

Pendant cinquante ans, le sujet du Manuel disparut de la scène adventiste, tout au moins en ce qui concernait les assemblées générales. Mais, 1932 marqua un point d'inflexion dans notre traversée accidentée. En 1932, nous étions quasi quatre cent mille adventistes et nous avions plus de sept mille églises éparpillées dans le monde entier. Notre message était prêché en plus de cent langues différentes et s'était répandu à tous les continents²³. L'Église était vastement différente de celle de 1883. Alors, comme l'avait dit Butler, « un changement de circonstances requiert un changement d'action ». Si en 1883 nous pûmes subsister sans un Manuel d'église, en 1932 la situation était complètement différente.

Bien avant cette année, en 1907 le pionnier J.N. Loughborough marqua un grand pas avec la publication de son livre *The Church, Its Organization, Order and Discipline*, [L'Église, son organisation, son ordre et sa discipline]. Cette œuvre fut si respectée que les dirigeants des premières décades du XX^e siècle le considéraient « comme un Manuel de fonctionnement pour les églises locales »²⁴. Walter R. Beach, un ancien vice-président de la Conférence générale, raconta que son père qui avait été ancien d'église pendant plus de cinquante ans, « chérissait » le livre de Loughborough²⁵.

Comme la proposition de Loughborough fut un projet de nature personnelle et non de l'organisation, il était nécessaire de publier un document officiel qui fournirait l'uniformité dans la direction des églises locales de n'importe quelle partie du monde. À ce sujet, J.L. McElhany développa un papier de support. Au concile annuel de printemps de 1931, le pasteur McElhany présenta le manuscrit d'un Manuel qui régirait le fonctionnement de l'Église mondiale. McElhany, un pasteur d'expérience et évangéliste qui avait travaillé en Australie, aux Philippines, en Nouvelle Zélande et aux États-Unis, et qui à l'époque, occupait le poste de vice-président de la Conférence générale pour la région de l'Amérique du Nord, était la personne idéale pour entreprendre une œuvre aussi délicate.

Le 28 octobre 1931, le comité exécutif de la Conférence générale vota de procéder à la rédaction et la publication du Manuel de McElhany. Le 12 novembre, le comité forma une commission pour la révision et l'examen du manuscrit de McElhany. La commission était composée de W.H. Branson, T.E. Bowen, W.P. Elliott, O. Elliott, O. Montgomery, F.M. Wilcox, L.K. Dickson et W. H. Williams. Le 21 décembre de la même année, la commission présenta son rapport et fit la recommandation suivante : « Recommandé d'approuver la publication du manuscrit révisé. » Le 28 décembre, il fut voté que la Review and Herald publie le premier *Manuel d'Église*. L'Église était prête à faire face aux craintes, à la rancœur du passé et à faire un pas emblématique dans l'histoire de notre organisation.

L'année suivante, durant les réunions du milieu de l'année, le 14 avril 1932, on approuva le préface du Manuel. Entre autres choses, le préface déclarait : « À mesure que l'œuvre de l'Église croît, et s'étend à des territoires lointains, il est devenu de plus en plus évident le besoin d'un *Manuel* pour le gouvernement de l'Église afin de faire connaître et de sauvegarder nos pratiques²⁶. » Remarquez bien ceci, le *Manuel se proposait de faire connaître et de sauvegarder* ce qui était déjà une pratique de tous les jours au sein de nos congrégations. Dans l'intention d'éviter tout type de dogmatisme, le préface définissait le *Manuel* comme étant un « guide pour toutes les questions d'administration ecclésiastique »²⁷. Il ne s'agissait pas de mettre en marche de nouvelles législations, mais de conserver, protéger, défendre, celles qui existaient déjà. Les dirigeants de ce temps-là étaient si sûrs de ce qu'ils faisaient, qu'ils considérèrent inutile que le nouveau *Manuel* reçoive l'approbation de l'assemblée plénière mondiale. Bien plus, pour ne pas donner l'impression que le *Manuel* était un document inflexible, rigide et intolérant, il fut permis que les champs aient la liberté d'adapter à leurs territoires respectifs le contenu du *Manuel* de 1932²⁸. Selon Gilbert Valentine, la seule Union à faire usage de cette flexibilité fut l'Union Britannique.



L'autorité du Manuel d'Église

02

IL Y A UNE PRÉOCCUPATION qui tourne dans mon esprit. Si l'Union Britannique put adapter le contenu du *Manuel* de 1932, ne pourrions-nous pas en faire de même avec l'édition de 2015 ?

La réponse à cette question nous oblige à réviser brièvement la nature du *Manuel* de 1932. Comme nous l'avons déjà vu, le manuscrit de ce document fut approuvé par le comité exécutif de la Conférence générale. De même, les révisions opérées en 1934 et en 1940, bénéficièrent de l'assentiment de cet organisme. Dû au fait que ce document n'avait pas reçu l'approbation d'une assemblée générale, il continuait d'être un « guide » offrant des règles et orientations nécessaires aux processus administratifs de l'Église, mais en aucune manière n'avait l'intention de prescrire au pied de la lettre comment diriger une congrégation locale.

Bien sûr, le fait que le *Manuel* était un « guide » n'impliquait pas qu'il était dépourvu de l'autorité inhérente à un document de cette nature. En voilà un simple exemple : Parce que certaines personnes étaient d'un côté en train d'abaisser les standards de l'Église, et de l'autre imposaient des pratiques à leur goût, l'assemblée générale de 1941 approuva qu'en matière de normes et de pratiques, les ouvriers devaient s'attacher « aux principes clairement établis dans notre *Manuel d'Église* »²⁹. Cette résolution nous laisse entrevoir que déjà à cette époque, nos dirigeants percevaient le *Manuel* comme un document qui méritait d'être pris au sérieux. Vu que l'emploi du *Manuel* s'était étendu au-delà de l'Amérique du Nord, l'assemblée générale de 1946 décida que tant la révision que les changements à porter au *Manuel*, devaient être approuvés par une session de la Conférence générale.³⁰ À partir de ce moment, le *Manuel* cessa d'être un document n'ayant que l'aval du comité pour se convertir en un point permanent de l'agenda d'une session de la Conférence générale. En 1951, parut le premier *Manuel d'Église* approuvé par un Congrès mondial de la Conférence générale. Depuis lors, le *Manuel* s'est converti en un document dont l'autorité est imposée à tous les niveaux de l'Église mondiale.

Conscient de ce que chaque Division possède ses propres défis et singularités qui la distinguent d'autres territoires, le Concile d'automne (Comité de fin d'année) de 1948 approuva que chaque Division soit autorisée à inclure un supplément spécial pour son territoire. Dans le préface de l'édition de 1951, citant les votes pris en 1948, il fut déclaré sans ambages que ce « *Manuel* était à l'usage du champ mondial », et que chaque Division devait faire les arrangements nécessaires pour que le manuscrit soit disponible dans les langues de son territoire³¹. Par conséquent, comme déclaré dans l'édition de 2010, et confirmé dans l'édition de 2015, « le contenu principal de chaque chapitre [du *Manuel*] est valable dans le monde entier et s'applique à toutes les organisations, congrégations locales et membres »³². À la différence d'autres documents de l'Église, dont la validité reste limitée à certains niveaux organisationnels³³, l'autorité du *Manuel* englobe tous les niveaux de l'Église et à nous tous qui en faisons partie.

Comme tout document approuvé à une session mondiale, le *Manuel* reste investi de l'autorité émanant de cet organisme. En 1877 l'Église exprima par écrit qu'après Dieu, la plus haute autorité parmi les adventistes du septième jour s'exprime à travers « les décisions » émises par une session de la Conférence générale. Le même vote affirme « qu'il faut se soumettre à de telles

décisions, à moins de démontrer qu'elles sont en conflit avec la Parole de Dieu »³⁴. Ce que fit l'assemblée fut de revalider ce qui avait déjà été dit par James White en 1873. En fait, pour le pasteur White, ne pas se soumettre à l'autorité de la Conférence générale constituait une « insulte à la providence de Dieu pour nous et un grave péché »³⁵, celui d'une attitude d'obstination impie.

Ellen White parle dans le même sens en déclarant : « Quand dans une session de la Conférence générale, le jugement des frères réunis de toutes les parties du champ est exprimé, l'indépendance et le jugement particuliers ne doivent pas être maintenus avec entêtement, mais on doit se soumettre. Un ouvrier ne doit jamais persister à garder une attitude indépendante contre la décision du corps général³⁶. » Mme White nous offre un exemple percutant de son adhésion à la voix de l'Église. Dans une lettre envoyée à son fils Edson, elle exprime ces paroles : « Je ne reçus pas la moindre lueur d'indication que [le Seigneur] voulait que je vienne dans ce pays [Australie]. J'y suis venue en soumission à la voix de la Conférence générale, que j'ai toujours considérée comme revêtue d'autorité³⁷. » Le point m'a paru très clair. Mme White était-elle sûre de devoir traverser l'océan pour aller travailler en Australie ? Non ! Elle n'avait pas l'approbation de Dieu pour entreprendre une telle traversée. Mais, comme ce voyage ne mettait pas en doute les principes clairement révélés dans la Parole de Dieu, elle décida de se soumettre à « l'autorité » de la Conférence générale et alla travailler dans ces terres lointaines³⁸.

Précisément,

1. parce que le texte du *Manuel* ne constituait pas la décision d'un groupe en particulier, mais celle « du corps général », s'exprimant à travers l'assemblée générale mondiale,
2. parce que les normes établies dans ce document loin de contredire la Bible se basent plutôt sur elle, et
3. parce qu'en attaquant les conclusions du *Manuel* nous sommes en train de contredire les principes bibliques,

Nul d'entre nous ne peut s'opposer à ce dit document et le reléguer à un plan secondaire en ce qui concerne l'administration de l'Église et les normes adventistes.

Parvenu à ce point, l'on peut se demander : l'Église, n'avait-elle pas raison quand elle rejeta la proposition de 1883 ? Ne sommes-nous pas tombés dans un formalisme étroit en implémentant le *Manuel* ? N'avons-nous pas converti le *Manuel* en une sorte de credo, un texte dogmatique, intolérant ?

Ces inquiétudes mettent sur le tapis la nécessité d'aborder la question de la fonction du *Manuel*.

Une adaptation intéressante de *Jésus-Christ*, illustrée en couleur pour que les enfants connaissent l'histoire de l'unique super-héros qui existe : Jésus.

IAADPA
Bookstore

Disponible dans votre librairie IADPA la plus proche (voir la liste à la p. 105 du questionnaire de l'École du sabbat des adultes).



La fonction du Manuel d'Église

03

NUL DANS SON BON SENS n'aurait cru que nous avons fait du *Manuel d'Église* notre credo, notre règle de foi et de conduite. L'Église adventiste n'a qu'un seul credo : la Bible et rien d'autre que la Bible. C'est de la Parole de Dieu qu'émanent les normes et les principes qui régissent notre vie tant au niveau personnel qu'ecclésiastique. Puisque nous avons la Bible et la révélation additionnelle reçue à travers les écrits d'Ellen White, pourquoi avons-nous besoin d'un *Manuel* ? Une réponse simple serait : parce que le *Manuel* offre une solution à des situations concrètes et objectives qui font partie de la vie de l'église.

Je partagerai avec vous certaines des fonctions fondamentales du *Manuel d'Église*.

En premier lieu, le *Manuel* nous offre les principes dont nous avons besoin pour « toutes les questions relatives à l'administration et la bonne marche des églises locales ». ³⁹ La fonction du *Manuel* n'est pas de définir nos croyances, ni d'être un guide sur la manière d'obtenir le salut ; le *Manuel* est un outil administratif indispensable pour le développement adéquat des congrégations placées sous notre responsabilité. Le *Manuel*, en s'alimentant de la sagesse et de l'expérience accumulées durant plus de cent soixante années d'histoire dénominationnelle, rend moins ardu et facilite le processus par lequel nous exécutons les responsabilités que le Seigneur et l'Église nous ont confiées.

En tant qu'outil administratif, le *Manuel* établit les critères d'organisation d'une nouvelle église ; c'est le *Manuel* qui définit quel est le processus d'admission de nouveaux membres au sein de la congrégation ; c'est le *Manuel* qui nous donne les motifs pour lesquels nous devons discipliner et la procédure à suivre pour racheter le frère déchu ; c'est le *Manuel* qui explique comment nommer un dirigeant et quelles sont les positions de leadership à remplir. En outre, le *Manuel* offre une explication détaillée sur la manière d'administrer les fonds et quelle est la fonction du comité d'église. Enfin, par-dessus tout, le *Manuel* est un allié inséparable de tous ceux qui désirent diriger avec sagesse l'Église de Dieu. De là, il reste fondamental que chaque dirigeant d'église, peu importe son poste et le niveau auquel il fonctionne, non seulement en possède un exemplaire, mais qu'il soit aussi bien imbu du contenu du *Manuel d'Église*. Tenter de gérer l'Église tout en ignorant ces instructions nous expose à commettre des actes excessivement imprudents, et à faire courir de graves dangers tant à soi comme dirigeant qu'aux dirigés.

Si nous nous accrochons fidèlement aux lignes administratives prescrites dans le *Manuel*, nous éviterons beaucoup de situations malencontreuses au moment de prendre des décisions dans nos congrégations. Je vous encourage, par exemple, à lire avec attention le chapitre 7, qui aborde le sujet de la discipline ecclésiastique. Réfléchissons sur ce chapitre, essayons de capter l'esprit de chaque lettre, de chaque mot, de chaque paragraphe de cette section. Je suis convaincu que si nous appliquons fidèlement les directives qui y sont présentées, les procédures disciplinaires seront moins traumatiques et moins douloureuses. En général, lorsque ce type de situations échappe à notre contrôle, je puis vous garantir que l'une des causes en est la non-observation des instructions du *Manuel* en rapport avec ce sujet.

Ne permettez pas que ni la créativité, ni l'imagination les plus libérales vous dominent à l'heure de traiter les affaires ecclésiastiques. Par expérience personnelle, je reconnais que nous les êtres humains, nous sommes enclins à réclamer nos droits de penser ; mais, comprenez ceci : fixer les critères employés pour diriger l'Église adventiste du septième jour, n'est pas votre responsabilité ; c'est une fonction du *Manuel d'Église*. Dans l'exercice de votre tâche, il vous serait tellement préférable de vous attacher aux principes exposés dans cette œuvre de grande valeur. Croyez-moi, la sagesse de l'Église mondiale est bien plus grande que la vôtre.

En deuxième lieu, le *Manuel d'Église* « définit [...] les relations existant entre les congrégations locales et la fédération et les autres entités administratives de l'Église » ⁴⁰.

Le *Manuel* nous rappelle que nous ne sommes pas des unités indépendantes ni isolées, mais que nous faisons partie d'un corps global. Ainsi, le *Manuel* nous donne une ligne uniforme et cohérente pour l'administration de l'Église n'importe où dans le monde. En tant qu'outil administratif, l'application du *Manuel* nous protège des griffes divisoires du congrégationalisme.

C'est la fonction du *Manuel* d'établir avec une clarté méridienne notre rôle en tant que maillons de la grande chaîne qui s'étend par toute la terre. Les membres font partie d'une congrégation concrète, la congrégation est liée au champ local, le champ local fait partie de l'union, et l'union est subordonnée à la Conférence générale. Aucun de ces niveaux ne peut s'arroger le droit d'établir son propre statut au sein du grand canevas organisationnel de l'Église. Chaque niveau est lié au niveau supérieur, et a une obligation vis-à-vis de l'Église mondiale. Si le *Manuel* n'établissait pas cela de cette manière manifeste, nous courrions le risque d'avoir chacun suivant la voie qui lui paraît la meilleure, nous plaçant aux bords d'un chaos administratif.

Ellen White écrit que « le Dieu du ciel est un Dieu d'ordre, et exige que ses disciples aient des règles et des normes servant au maintien de l'ordre »⁴¹. Le *Manuel* est précisément, un document vital pour que les divers niveaux de l'Église puissent conserver cet ordre qui nous aidera à fomen-ter une ambiance favorable à l'avancement de notre mission.

En troisième lieu, le *Manuel d'Église*, comme un abrégé doctrinal et administratif, constitue un merveilleux outil pour que ceux qui ne font pas partie de notre Église puissent avoir une version crédible et précise de notre identité, nous les

adventistes du septième jour, et de ce que nous faisons. À partir de cette optique, le *Manuel* est bien plus qu'un texte descriptif et prescriptif, mais un excellent traité, qui nous identifie aux yeux de quiconque ne partage pas notre foi. Si vous souhaitez ardemment que d'autres personnes connaissent de manière adéquate qui nous sommes, comment est organisée et comment fonctionne notre Église, donnez-leur un *Manuel d'Église*, car ils y trouveront une image claire et complète, fiable et de haute résolution de l'Église adventiste du septième jour.

Puisque le *Manuel* offre une vue équilibrée des principes de conduite chrétienne à ceux qui se joignent à nous, la connaissance de ce matériel éviterait que les adventistes se laissent prendre au piège de confusions pernicieuses, et propagent une vision distordue et mythique de notre organisation. Le *Manuel* fera voir à nos amis que nous sommes une Église qui fait tout « avec bienséance et avec ordre » (1 Corinthiens 14.40).

Naturellement, comme tout matériel humain, le *Manuel* a une date de validité et si non révisé et mis à jour, il finira par devenir un texte inerte et caduc. En fait, le très apprécié *Manuel* de 1932 n'est plus valable, et ne revêt plus aucune autorité pour l'Église du XXI^e siècle. Sa fonction a longtemps expiré. De même, nous avons maintenant la révision du *Manuel* de 2010 déjà caduc, parce qu'« après chaque assemblée générale de la Conférence générale, il est publié une nouvelle édition du *Manuel d'Église* », et « on devra toujours utiliser l'édition la plus récente »⁴². Dans notre cas, l'édition la plus récente est celle de 2015. Jetons donc un coup d'œil sur cette nouvelle édition.

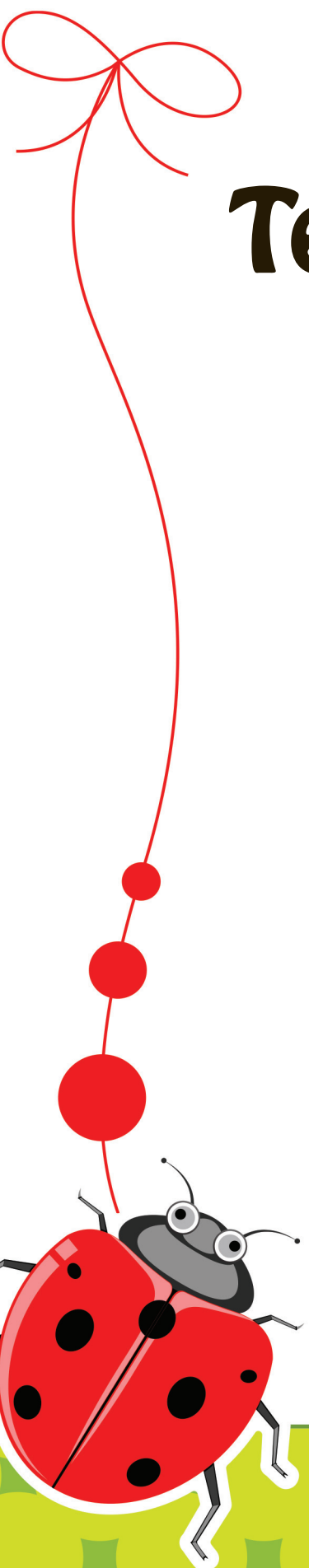
365 idées
et activités
créatives...



... pour que
les enfants
prient chaque jour
à la maison, à l'église
et même à l'école.

Disponible dans votre librairie IADPA la plus proche (voir la liste à la p. 105 du questionnaire de l'École du sabbat des adultes).

IADPA
Bookstore



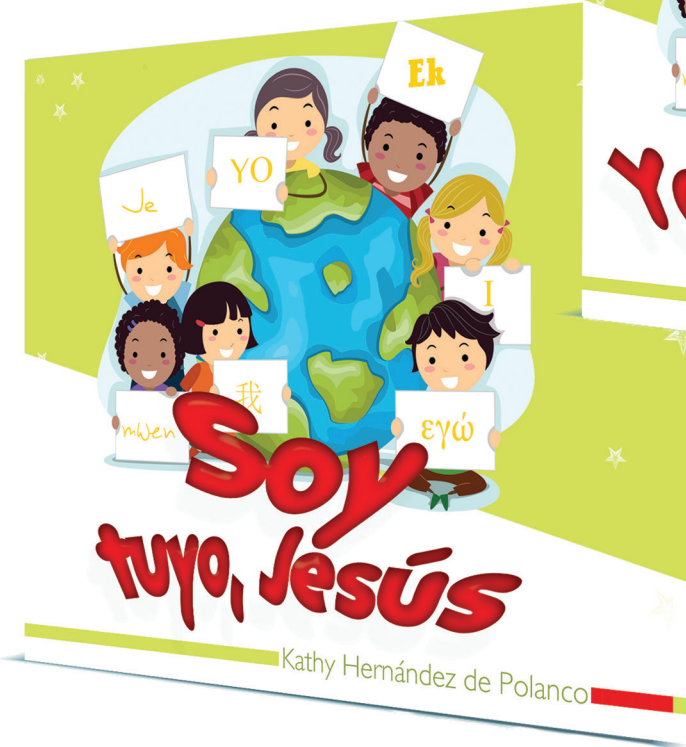
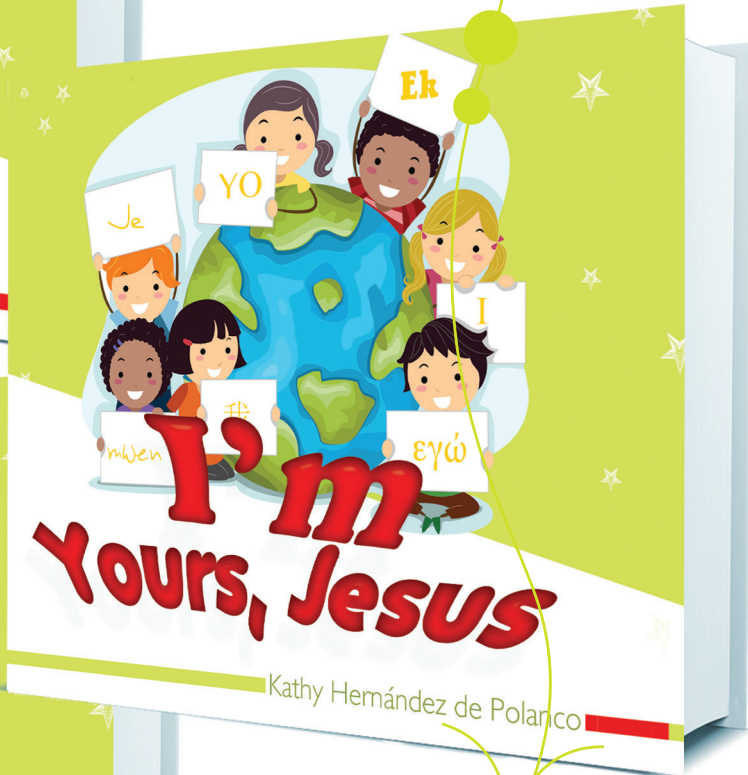
Talents Terre Temple Trésors Temps

Écrit de façon simple, joliment illustré,
rempli d'exemples et d'activités
pour que les petits apprennent
à être de fidèles économes :

- de leur corps,
- de leurs talents,
- de leurs ressources,
- de l'environnement
et du temps.



**Tout en
couleur !**



Obtenez-le dans votre librairie IADPA la plus proche (voir la liste à la p. 105 du questionnaire de l'École du sabbat des adultes).

 **IADPA**
— Bookstore —



Le Manuel d'Église, édition 2015

04

ASSISTER À CHAQUE SESSION de la Conférence générale est une de mes responsabilités à IADPA. Pourquoi dois-je assister à cette rencontre d'une telle transcendance pour notre organisation ? J'y suis envoyé, et je dois être présent du début à la fin de chaque réunion administrative, pour observer, prendre des notes comme observateur de « première main » de tout ce qui concerne le *Manuel d'Église*. Comme nous l'avons déjà dit, le *Manuel* fait partie de l'agenda de toutes les Assemblées générales. Et, comme celle de San Antonio n'était pas une exception, je devais être au courant de chaque changement opéré dans cet important document, parce que c'est là mon travail de m'assurer que le *Manuel d'Église* qui sera en circulation dans notre Division soit exactement ce qui a été approuvé par l'Église mondiale. Le dimanche 5 juillet 2015, à 9h26, je fus témoin du moment où Armando Miranda, président du Comité du Manuel d'Église, commença à présenter aux délégués le rapport du travail que le Comité avait réalisé durant le dernier quinquennat.

Mon objectif ici n'est pas de présenter une analyse exhaustive de chaque modification, mais, je veux partager avec les lecteurs de cette édition conjointe de *Ministère adventiste* et de la revue *Ancien*, certains des principaux amendements approuvés à San Antonio. Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur chaque chapitre qui fera partie de l'édition de 2015, et nous signalerons progressivement certaines des innovations incorporées au chapitre en question.

Tout comme l'édition de 2010, le nouveau *Manuel d'Église*, qui sera en vigueur jusqu'en 2020, aura quatorze chapitres, plus les notes additionnelles et le supplément spécial pour la Division interaméricaine.

Le 1^{er} chapitre, « Raison d'être d'un *Manuel d'Église* », constitue une version abrégée de tout ce que nous avons dit dans ce présent article. L'un des aspects les plus intéressants ébauchés ici est l'explication du processus à suivre pour solliciter un amendement quelconque au *Manuel*. S'il y a quelque chose que vous considérez comme méritant une modification, il existe tout un mécanisme pour entendre et étudier votre requête !

Le chapitre 2 présente la position adventiste en rapport avec « L'Église du Dieu vivant ». Appartenir à cette Église constitue un privilège très spécial ; nous faisons partie du corps du Christ. Indépendamment des failles inhérentes à tout ce que touche l'être humain, l'Église est l'objet suprême de la considération divine.

Le chapitre 3 aborde l'« Organisation et l'autorité ». L'effort entrepris par les pionniers de l'adventisme durant la décennie de 1860, et basé sur la Bible, avait des objectifs très concrets et est attaché au modèle d'organisation trouvée dans l'Église du Nouveau Testament. L'édition de 2015 explique de manière plus détaillée, le modèle de gouvernement représentatif qui est utilisé dans l'Église adventiste, en ajoutant que de la même manière que le *Manuel* applique le critère de représentativité aux églises locales, ce facteur est déterminé dans les missions par les *Status et règlements* de la Division, et dans les fédérations par leur constitution.

En outre, il a été ajouté à ce chapitre un paragraphe qui établit la procédure à suivre s'il surgit des différends entre deux niveaux différents de l'organisation. Par exemple, s'il existe des contradictions entre une église et un champ local, l'une des parties peut solliciter l'intervention de l'union dans le débat. La décision de l'union devra être respectée par les deux parties. Maintenant, si par exemple, l'union décide de ne pas intervenir dans le conflit, il n'y aura pas lieu de faire appel à la Division, parce que dans ce cas « la décision du plus haut niveau administratif impliqué dans la dispute reste finale » ; c'est à dire, l'église devra accepter la décision du champ local.



Le chapitre 4 s'intitule « Les pasteurs et les autres ouvriers de l'Église », et traite davantage des champs locaux que des congrégations ; toutefois, il vaut mieux que le membre d'église acquière une meilleure compréhension des relations entre le président, les directeurs de département, les pasteurs et autres employés de l'organisation. Dans la section qui aborde l'alinéa des « lettres de créances et des autorisations » il s'est opéré un changement très significatif. L'édition de 2010 spécifiait que « nul ne devrait être autorisé à s'adresser à une de nos communautés, quelle qu'elle soit, sans avoir présenté une lettre de créance ou une autorisation de l'Église adventiste ». ⁴³ Comme ce type de documents n'est délivré qu'à des « ouvriers de la dénomination », le *Manuel*, tout en évitant l'usage de la chaire par des prédicateurs non autorisés, limitait la participation de beaucoup de personnes, hommes et femmes, jouissant de la pleine confiance de l'église. Pour remédier à cette situation, l'édition de 2015 établit qu'en invitant une personne à présenter la Parole dans l'église locale, il faut s'assurer qu'une telle personne soit en harmonie avec les directives de la fédération.

Le chapitre 5, présente tout ce qui a trait à « l'organisation, la fusion et la dissolution d'églises et de groupes », n'a subi aucun changement.

S'il y a un chapitre que nous devons bien connaître, c'est bien le 6^e : « Les membres de l'Église ». L'Église est ce qu'elle est à cause de ceux qui la composent. Ce chapitre expose les conditions officielles qu'un candidat doit remplir avant d'être baptisé. Saviez-vous qu'on n'est pas toujours obligé de faire passer un examen public aux candidats ? et qu'en certaines occasions, il suffit que l'examen se fasse par exemple par les anciens d'église ? Vous rendez-vous compte que l'Église a aussi un engagement baptismal qui ne comporte que trois brèves questions ? Saviez-vous que l'Église n'a pas déterminé combien de fois une personne peut recevoir le baptême ? Ce chapitre contient un matériel de valeur pour nous tous. L'unique nouveauté du chapitre 6 est la suivante : Si un membre sollicite que son nom soit rayé des registres de l'Église, le comité d'église devra accepter cette requête et y obtempérer, sans avoir besoin d'un vote de la congrégation autorisant le secrétaire d'église à effacer ce nom des registres.

Le chapitre 7 est peut-être l'un des plus lus, et pourtant le moins compris. Il aborde le sujet délicat de « la discipline ecclésiastique ». On y trouve une présentation magistrale de la manière de traiter les membres qui ont erré, les motifs justifiant une sanction et l'application de cette sanction. Plusieurs changements ont été apportés à la liste des motifs d'une mesure disciplinaire. À part certains éclaircissements en rapport avec l'adultère et la fornication, il a été ajouté que si un membre participe à « la production, l'usage ou la distribution de matériel pornographique », il mérite d'être soumis à un processus disciplinaire. Il a été également stipulé que tout membre a le droit de renoncer à faire partie de l'Église quand bon lui semble, sans avoir besoin d'un vote d'approbation ni du comité d'église, ni de la congrégation en assemblée.

Il y a un amendement qui mérite un commentaire additionnel. L'église, par un vote majoritaire, peut décider de radier quiconque ayant commis une faute grave. Selon l'édition de 2010, bien qu'un membre se soit repenti de ses fautes, il était nécessaire d'attendre la fin d'une période spécifique par l'église avant de le pouvoir réintégrer. L'édition de 2015 établit qu'aucune période d'attente n'est nécessaire. Aussitôt qu'une personne aura confessé ses erreurs, et aura donné des preuves d'une véritable repentance et d'un changement de vie, aussitôt que sa conduite se sera harmonisée avec les normes de l'Église cette personne pourra à nouveau récupérer son statut de membre. Combien de temps peut durer ce processus ? Cela dépend davantage de l'individu que de l'église.

Le chapitre 8 fait une présentation assez complète des fonctions des dirigeants et des organisations de l'église locale. La section en rapport avec les directeurs d'église a souffert une modification considérable. Alors que le *Manuel* de 2010 prescrivait qu'un directeur, sans spécifier s'il s'agissait d'un ancien consacré ou non, ne pouvait « diriger aucune cérémonie des rites de l'Église », l'édition de 2015 clarifie que le directeur qui n'est pas un ancien consacré n'est pas autorisé à présider ces cérémonies. Un paragraphe a été ajouté rendant évidentes les limites des diaconesses ; le nom de la Société de la Jeunesse adventiste a été changé en celui de Ministère de la Jeunesse adventiste, et il a été aussi créé le Ministère des étudiants universitaires, sous la tutelle des Ministères de la Jeunesse adventiste. Il y a également des changements significatifs dans la section concernant les Services communautaires adventistes ou Société Dorcas.

Dans le chapitre 9 « Les élections d'église », des modifications éditoriales ont été faites, tout en gardant la même ligne de pensée que l'édition de 2010.

Le chapitre 10 aborde des détails en rapport avec « Les services religieux et les réunions de l'église ». Il a été précisé les objectifs généraux de nos réunions, le rôle que joue la musique dans nos services d'adoration, et des détails quant à la position adventiste sur le service de communion. Dans la section de la réunion du « comité d'église » on a ajouté un nouveau comité : celui des finances.

Un sujet aussi délicat que la gestion des finances requiert un traitement exhaustif. Le chapitre 11 y est entièrement consacré. On y présente à grands traits les principes de la gestion chrétienne, spécifiant comment s'utilisent la dîme et les offrandes, et des conseils généraux sur les finances y sont offerts. Ce chapitre n'a pas été modifié.

Bien sûr, un document de cette nature ne serait pas complet s'il ne considérait pas « Les normes de la vie chrétienne ». Cette portion du *Manuel*, le chapitre 12, devrait être analysée avec beaucoup de soin et de prière, car elle aborde des questions très controversées, comme la tenue vestimentaire, la musique, les moyens modernes de communication et les divertissements. J.N. Andrews disait souvent qu'un dirigeant d'église doit être doté de « bon sens » ; en effet, pour comprendre et appliquer le contenu de ce chapitre, on a besoin de beaucoup de bon sens.



Le chapitre 13 exprime avec une grande clarté que pour nous, le mariage constitue la base de la société. Que pense l'Église adventiste sur le « mariage, le divorce et le remariage » ? La réponse adventiste à ces questions qui génèrent tant de débat se trouve dans ce chapitre. À une époque où les liens du mariage sont ébranlés, dans le *Manuel* de 2015 l'Église définit le mariage en ces termes : C'est « un engagement légal public entre un homme et une femme, et entre le couple et Dieu ». En déclarant que le mariage est l'union « d'un homme et d'une femme », on exclut toute autre relation incluant des personnes du même sexe, peu importe qu'en certains endroits, ce type de relations soit légalement accepté.

Nous n'avons mentionné ici que certains des changements les plus significatifs. La lecture en est rapide et facile, n'est-ce pas ? Mais sachez que chacun de ces changements exigea d'intenses débats en session plénière, et de longues heures de labeur de la part du Comité du Manuel. Bien que les discussions sur le *Manuel d'Église* débutèrent le 5 juillet, la révision des amendements s'étendit jusqu'au 10. Aucun changement ne fut adopté sans des explications préalables extrêmement détaillées de tout, pour la pleine compréhension des implications de leur acceptation ou de leur rejet.

Il y a un chapitre qui bien que faisant partie du *Manuel d'Église*, fut traité séparément à l'assemblée générale. Je me réfère au chapitre 14 : « Les croyances fondamentales des adventistes du septième jour ». Fait, curieux, lorsque le *Manuel* n'était pas un document officiel, dans les éditions de 1932, 1934, 1938, 1940 et 1942, était incluse une déclaration de croyances fondamentales. Mais, lorsque le *Manuel* fut approuvé à la session de 1950, cette déclaration y fut omise. Toutefois, quand pour la première fois, fut approuvée une liste de croyances fondamentales, les fameuses 27 à la session de 1980, une fois de plus, ces croyances furent à nouveau incorporées dans le *Manuel d'Église*, et y sont restées depuis l'édition de 1981.

La session de 2010 recommanda la création d'un comité qui entreprendrait une révision détaillée des 28 croyances fondamentales. Ce travail de la Commission des croyances fondamentales fut révisé à San Antonio. Le Dr Arthur Stele, directeur de l'Institut d'investigation biblique de la Conférence générale, servit comme président de cette commission. Le rapport incluait une mise à jour de presque toutes les déclarations doctrinales. La révision de nos croyances fondamentales visait plusieurs objectifs : que chacune des 28 déclarations reflète la phraséologie biblique, qu'elles soient toutes présentées dans un langage moderne, éliminant les répétitions inutiles et précisant avec plus de clarté certains aspects essentiels de notre foi, et en outre, que toutes les références bibliques figurant à la fin de chaque déclaration doctrinale soient classées dans l'ordre canonique.

Pour moderniser le langage, un vocabulaire plus inclusif fut utilisé. Par exemple, dans la croyance n° 1, « Les saintes Écritures », l'expression « de saints hommes de Dieu qui ont

parlé et écrit » fut remplacée par « des auteurs inspirés parlèrent ». Le changement est opportun parce que Marie, Déborah, Anna, Élisabeth, bien que femmes, parlèrent également sous l'inspiration divine. Dans la déclaration n° 4, « Le Fils », on rendit plus évident que Jésus non seulement fut « homme », mais « il fut humain » dans toute l'acception du terme. En tant qu'humain, le Fils de Dieu non seulement sut comprendre les besoins de la race humaine, mais aussi celles des femmes. Dans la croyance n° 24 quand il est dit que le Seigneur exerce un ministère dans un sanctuaire « dressé par le Seigneur et non fait de main d'homme », le mot « homme » a été remplacé par « êtres humains », étant donné que les femmes aussi jouèrent un rôle vital durant la construction du sanctuaire israélite.

Afin d'exprimer plus clairement notre position, par exemple, dans la déclaration sur la divinité, la phrase suivante a été ajoutée : « Dieu, qui est amour ». Il est inconcevable d'avoir une déclaration abordant le sujet de la divinité, et qui ne spécifie pas le principal attribut de la divinité : l'amour. La déclaration n° 3, « Le Père » disait : « Les vertus et les facultés manifestées par le Fils et le Saint-Esprit sont aussi révélatrices du Père. » De cette citation, on pourrait déduire que le Fils et le Saint-Esprit, plus que des personnes, sont de simples « manifestations du Père ». Cette interprétation laisse la porte ouverte à la possibilité d'une espèce de modalisme adventiste. Le modalisme, tel que le proclama Sabellius, considérait que le Père, le Fils et l'Esprit Saint étaient distinctes manifestations d'un être divin. Ce point fut donc plus clairement exprimé et le nouveau *Manuel* dira que « les vertus et facultés trouvées chez le Fils et le Saint-Esprit sont également celles du Père ».

Quant à la croyance sur « le Saint-Esprit » il y a été catégoriquement ajouté la phrase suivante : « Il est une personne comme le sont le Père et le Fils. » Ainsi, il ne reste de place pour aucun doute quant à notre position sur la personnalité du Saint-Esprit.

Le changement qui généra le plus de débat fut celui opéré dans la croyance de « La création ». La version finalement approuvée dit très clairement que nous croyons dans une semaine de création de six jours « littéraux ». Vous pouvez en lire une explication détaillée dans l'article du Dr Marco T. Terreros, publié dans cette même revue. Dans la déclaration sur « La grande controverse ou grand conflit », il a été ajouté que le déluge fut une catastrophe globale, et que Genèse 1-11 est un récit historique. À la déclaration 11 a été ajouté un paragraphe mettant en relief notre engagement social vis à vis des besoins du monde.

La croyance n° 10 disait : « Cette foi par laquelle nous recevons le salut... ». Une telle expression laissait entrevoir que c'était la foi qui recevait le salut, et non la personne. Afin d'en clarifier le sens l'édition de 2015 dira : « Cette foi salvatrice ».

La déclaration sur « Le don prophétique » reçut un changement éditorial qui ne laisse aucun doute sur notre croyance quant à l'œuvre d'Ellen G. White, mais en même temps, évite la possibilité de supposer que nous plaçons les écrits de Mme



White au même niveau que la Bible. La nouvelle déclaration dira : « Ses écrits parlent avec autorité prophétique et procurent consolation, direction, instruction et correction à l'Église. »

Dans la croyance qui résume notre compréhension de la Loi de Dieu, le *Manuel* de 2010 disait : « Le salut procède entièrement de la grâce et non des œuvres, mais ses fruits se traduisent par l'obéissance aux commandements de Dieu. » Tant en anglais (*but*), en espagnol (*pero*), qu'en français, la conjonction « mais » dénote que le second énoncé est en opposition à la notion exprimée par le premier. Par conséquent, la rédaction de l'ancienne déclaration mettait sur papier quelque chose de tout à fait incompatible avec ce que nous croyons vraiment. L'édition de 2015 amenda cette confusion mettant un « et » au lieu du « mais ». Voyez combien délicat et soigneux est ce genre de travail !

Un changement relatif à la modernisation du langage et à un surcroît d'éclaircissement de la déclaration, la rendant plus compréhensive, est celui que nous rencontrons dans la croyance n° 22 « Le comportement du chrétien ». La déclaration antérieure affirmait que nous devons vivre en harmonie avec « les principes du ciel ». Afin d'être plus concret, l'édition de 2015 nous demande de vivre en harmonie avec « les principes bibliques dans tous les aspects de la vie personnelle et sociale ». Dans la doctrine du mariage, bien que nous continuons à croire que le mariage doit se célébrer entre personnes de la même foi religieuse, on a enlevé le mot « personnes » et mis à la place « homme et femme » ; l'expression « les époux » est devenue « l'homme et la femme ».

Bien sûr, dans la nouvelle édition du *Manuel*, vous trouverez une version complète de la nouvelle Déclaration de croyances fondamentales. Nous avons travaillé nuit et jour, tant durant les réunions de la session, qu'après la fin des rencontres, pour que vous puissiez recevoir le texte intégral de tout ce qui a été approuvé à San Antonio. Je reste entièrement convaincu que cette nouvelle édition du *Manuel d'Église* sera un allié d'une valeur inestimable dans notre ministère en faveur du troupeau du Seigneur.

Et maintenant, quoi d'autre ?

Il y a quelques années de cela, un ami me raconta ce qui lui était arrivé durant un voyage dans une zone rurale de mon pays dans un véhicule dernier modèle. Le véhicule tomba soudain dans un nid-de-poule sur la route. L'impact fut si violent que le moteur s'arrêta. Vainement il essaya de le faire repartir. Un mécanicien de la zone vint à son secours. Ce mécanicien n'avait jamais travaillé sur des voitures aussi modernes, mais pensait sans aucun doute que son intuition professionnelle lui servirait grandement. Au milieu de la brume du soir, et face à l'échec total du présumé spécialiste, l'esprit de mon ami reçut un rayon de lumière : Pourquoi ne pas consulter le manuel !

Sans tarder, il ouvrit le coffre à gants où se trouvait ce fameux « livre ignoré ». C'était la première fois qu'il y touchait. Avidé de trouver la solution à son problème, il chercha déses-

pérément une section qui pourrait l'éclairer. Finalement, il trouva ce qu'il cherchait, et tout lui parut si simple. Le Manuel disait que pour des raisons de sécurité, quand le véhicule recevait un violent impact, le moteur s'éteignait automatiquement. Pour le faire repartir, il n'avait qu'à manœuvrer un certain levier. Après avoir perdu plusieurs heures, il ne lui fallut que quelques minutes pour résoudre le problème, et en peu de temps, il arriva à destination.

Son erreur consistait dans le fait d'avoir pensé en dernier à ce qu'il aurait dû faire dès le début : lire le manuel. Il nous semble naturel d'essayer de tout régler et de tout résoudre en nous basant sur nos connaissances et habiletés. Et quand la soi-disant habileté et sagesse ne nous ont pas servi, c'est alors que nous recourons au manuel d'instructions.

Le plus triste est que très souvent, nous agissons de la même manière dans l'administration de l'Église : nous nous souvenons seulement du *Manuel d'Église* quand nous voulons résoudre un cas dont nous avons perdu le contrôle. Dieu a été si bon qu'il nous a donné un outil de très grande valeur. Après avoir connu l'historique, l'autorité et la fonction de ce document, ne vous semble-t-il pas sage de nous attacher aux directives de ce *Manuel* dans la direction de l'Église ?

1. Voir son article de deux parties : «El accidentado camino que condujo a la adopción del *Manual de la Iglesia*» [Le chemin accidenté qui conduisit à l'adoption du *Manuel d'Église*], *Ministerio Adventista*, juillet-août 2000, p. 24-27 ; septembre-octobre 2000, p. 28-31.
2. Cette session spéciale fut convoquée pour aborder des questions relatives à l'expansion de l'œuvre adventiste au Danemark, en Norvège, en Suisse, Italie, Égypte et en Russie. L'inauguration du Tabernacle de Battle Creek devait également avoir lieu durant cette session. Voir S.N. Haskell « General Conference » [Conférence générale], *The Review and Herald*, le 20 avril 1879, p. 93. Comme James White, alors président de la Conférence générale ne put participer, les réunions furent présidées par D.M. Canright.
3. *Transcription des minutes des Sessions de la CG de 1863 à 1888*, Département des archives, investigations et statistiques de la Conférence générale de l'Église adventiste du septième jour, p. 146.
4. *Ibid.*, p. 146, 152.
5. *Ibid.*, p. 156, 157.
6. *Ibid.*, p. 222.
7. Les articles parurent du 5 juin au 9 octobre. *Seventh-Day Adventist Encyclopedia*, Hagerstown, Maryland : Review and Herald Publishing Association, 1996, p. 368, a publié une information erronée en disant qu'il n'y en avait que 13 et que la publication parut entre le 5 juin et le 28 août.
8. «The S.D.A. Church Manual», *The Review and Herald*, le 5 juin 1883, p. 361.
9. *Idem*.
10. *Ibid.*, p. 392.
11. Wolcott H. Littlejohn, «Church Manual», *The Review and Herald*, le 12 juin 1883, p. 377, 378.
12. «Church Manual», *The Review and Herald*, le 10 juillet 1883, p. 442.
13. *A Declaration of the Fundamental Principles Taught and Practiced by the Seventh-day Adventists* [Une déclaration des principes fondamentaux enseignés et pratiqués par les adventistes du septième jour], Battle Creek, Michigan : Steam Press of the Seventh-day Adventist Publishing Association, 1872.
14. *The Review and Herald*, le 17 juillet 1883, p. 462.
15. De 1863 à 1889, la session de la Conférence générale se célébrait chaque année. En 1889, il fut décidé de le faire chaque deux ans. À partir de 1905 jusqu'en 1970, la session fut quadriennale, et depuis 1970, elle est organisée

- chaque cinq ans ; voir «General Conference Session» [Session de la Conférence générale], *Seventh-Day Adventist Encyclopedia*, Hagerstown, Maryland : Review and Herald Publishing Association, 1996, p. 591.
16. À la fin de la session, le 20 novembre, le pasteur White fut consacré au saint ministère ; voir Jerry Allen Moon, *William C. White and Ellen G. White: The Relationship Between the Prophet and Her son*, [William White et Ellen White, les relations entre la prophétesse et son fils, Berrien Springs, Michigan : Andrews University Press, 1993, p. 73-75.
 17. *Ibid.*, p. 234.
 18. *Idem*.
 19. George Butler, «No Church Manual» [Pas question de Manuel d'Église], *The Review and Herald*, le 27 novembre 1883, p. 746.
 20. Le rejet du manuel était beaucoup moins en rapport avec son contenu et davantage avec l'orgueil personnel des gens. Il n'y a aucun doute que le pasteur Butler aimait la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul homme, comme cela fut mis en évidence dans les articles sur le leadership qu'il publia dans la *Review* entre le 28 juillet et le 13 octobre 1874. Bien que verbalement, il se rétracta quant à la promotion de tels enseignements, dans la pratique, il ne le fit jamais. En 1888, Ellen G. White déclara : « Frère Butler [...] a été en poste trois années de trop et désormais, il manque d'humilité et de modestie. Il considère que sa position lui donne un pouvoir tel, que son opinion est infaillible. » — *Morning Watch*, novembre 1888, cité par George R. Knight, *Notre organisation : Alliée ou ennemie de la grande mission ?* Doral, Floride : éditions IADPA, 2014, p. 86. Pour plus de détails sur la centralisation administrative qui dominait à cette époque, voir Barry Oliver, *SDA Organizational Structure: Past, Present, and Future* [Structure organisationnelle, passé, présent et futur], Berrien Springs, Michigan : Andrews University Press, 1989, p. 57-66 ; Richard W. Schwarz et Floyd Greenleaf, *Light Bearers: A History of the Seventh-day Adventist Church* [Portes-lumières, histoire de l'Église adventiste du septième jour] Nampa, Idaho : Pacific Press Publishing Association, 2015.
 21. Lettre n° 15a, 1883 citée dans Arthur L. White, *Ellen G. White: The lonely Years: 1876-1891* [Les années de solitude], Hagerstown, Maryland : Review and Herald Publishing Association, 1985, vol. 3, p. 235, 239.
 22. Butler, «No Church Manual», [Pas question de Manuel d'Église], p. 745.
 23. *Statistical Report of Seventh-day Adventist Conferences, Missions, and Institutions* [Rapport statistique des fédérations, missions et institutions de l'Église adventiste du septième jour], Takoma Park, États-Unis : General Conference of Seventh-day Adventist, 1932, p. 1.
 24. Don F. Neufeld, «The Church Manual is Born» [Le Manuel d'Église est né], *Review and Herald*, le 8 août 1974, p. 10.
 25. Walter R. Beach, «Why a Church Manual?» [Pourquoi un Manuel d'Église ?], *Review and Herald*, le 30 août 1979, p. 12.
 26. *Church Manual* [Manuel d'Église], Washington : General Conference of Seventh-day Adventist, 1932, ed., p. 5.
 27. *Ibid.*, p. 6.
 28. «El accidentado camino que condujo a la adopción del *Manual de la Iglesia*» [Le chemin accidenté qui conduisit à l'adoption du *Manuel d'Église*], *Ministerio Adventista*, septembre-octobre 2000, p. 31.
 29. «Proceeding of General Conference», *Advent Review*, le 8 juin 1941, p. 201.
 30. «Proceeding of General Conference», *Advent Review*, le 14 juin 1946, p. 197.
 31. *Church Manual*, Washington: General Conference of Seventh-day Adventist, 1951, ed., p. 20.
 32. *Manuel d'Église*, Doral, Floride, éditions IADPA, 2010, p. 3.
 33. Par exemple, les *Status et règlements* se limitent à régir les administrations des niveaux administratifs de l'Église, mais n'ont rien à voir avec le fonctionnement des congrégations locales et encore beaucoup moins avec les membres d'église.
 34. «Sixteenth Annual Session of the General Conference of S. D. Adventist» [Sixième session de la Conférence générale de l'Église adventiste du septième jour], *The Review and Herald*, le 4 de octobre 1877, p. 106, dans *Seventh-Day Adventist Encyclopedia*, Hagerstown, Maryland : Review and Herald Publishing Association, 1996, p. 591, 592.
 35. James White, «Organization», *Review and Herald*, le 5 août 1873, p. 60, 61.
 36. *Témoignages pour l'Église*, Dammarié-lès-Lys : Vie et santé, 1957, vol. 3, p. 485. Il est certain que parfois, Mme White s'est exprimée contre les jugements émis par la Conférence générale, mais, ces déclarations ont été faites précisément lorsqu'il n'était pas évident que le « corps en général » avait parlé, mais juste un homme en particulier, ou « quand la Conférence générale n'avait pas suivi les principes et avait émis un mélange de vérité et d'erreur » ; voir Oliver, œuvre citée, p. 98-100, et Knight, œuvre citée, p. 80-88.
 37. Lettre n° 124, 1896, p. 2, adressée à J. Edson White, 9 août 1896), citée dans *Manuscrits inédits*, Doral, Floride : éditions IADPA, 2015, vol. 1, p. 147.
 38. Pour plus de détails, voir Ross E. Winkle, «Voice of God, General Conference as the» [La Conférence générale, la voix de Dieu], dans *The Ellen G. White Encyclopedia*, Denis Fortin et Jerry Moon, eds., Hagerstown, Maryland : Review and Herald, 2013, p. 1253-1257.
 39. *Manuel d'Église*, Doral, Floride : éditions IADPA, 2010, p. 3.
 40. *Idem*.
 41. *Testimonies for the Church*, [Témoignages pour l'Église], vol. 5, p. 274.
 42. *Ibid.*, p. 5.
 43. *Manuel d'Église*, Doral, Floride : éditions IADPA, 2010, p. 23.




Si vous voulez changer vos habitudes, mais vous ne savez pas par où commencer...

Voici le livre dont vous avez besoin !

Obtenez-le dans votre librairie IADPA la plus proche (voir la liste à la p. 105 du questionnaire de l'École du sabbat des adultes).

IADPA Bookstore



Le Seigneur ne vous a pas donné le message selon lequel il faut appeler l'Église adventiste du septième jour Babylone et selon lequel il faut appeler le peuple de Dieu à en sortir. Toutes les raisons que vous pourriez évoquer n'ont pour moi aucun poids car le Seigneur m'a donné une lumière bien claire qui s'oppose à un tel message.

Je ne doute pas votre sincérité, ni de votre honnêteté. J'ai écrit de longues lettres, en plusieurs occasions, à ceux qui accusent les adventistes du septième jour d'être Babylone et de ne pas présenter la vérité. Vous croyez que certaines personnes ont influencé mon esprit. Si c'était le cas, je ne serais pas en mesure qu'on me confie l'œuvre de Dieu. Mais cette question m'a été présentée dans d'autres cas où les personnes ont prétendu avoir des messages semblables pour l'Église adventiste du septième jour, et j'ai reçu ces paroles : « Ne les crois pas ». « Je n'ai pas envoyé ces prophètes, et ils ont couru » (Jérémie 12.6 ; 23.21).

Ellen G. White, *Manuscrits inédits*, vol. 1, Manuscrit n° 81, éditions IADPA, Doral, Floride, 2015, p. 322, 323.

Roberto Herrera directeur de la Gestion chrétienne de la Division interaméricaine.

Faites-nous part de votre opinion sur cet article en écrivant à : anciano@iadpa.org

Comme Diotrèphe ou comme Jean

Comment utiliserions-nous le *Manuel d'Église* ?

ROBERTO HERRENA

AVEZ-VOUS DÉJÀ ENTENDU PARLER DE DIOTRÈPHE ? Il est probable que oui car Jean le mentionne dans sa troisième Lettre. En effet, selon 3 Jean 1, Diotrèphe était l'ancien d'une église. Ce qui est intéressant dans le cas de Diotrèphe, c'est que, à en juger ce que Jean a écrit, ce leader avait son propre « Manuel » pour diriger l'église. Jean envoie la lettre à Gaius, son ami et fils spirituel, pour le féliciter et lui demander de continuer à accueillir les évangélistes et maîtres itinérants qui allaient d'église en église pour enseigner la Parole de Dieu.

Dans ce contexte, Jean dit ce qui suit à propos de Diotrèphe : « J'ai écrit quelques mots à l'Église ; mais Diotrèphe, qui aime à être le premier parmi eux, ne nous reçoit pas. C'est pourquoi, si je viens, je rappellerai les actes qu'il commet, en répandant contre nous des paroles mauvaises ; non content de cela, lui-même ne reçoit pas les frères, et ceux qui voudraient le faire, il les en empêche et les chasse de l'Église » (versets 9-10).

Diotrèphe avait de graves problèmes pour diriger l'église. Voyons-en quelques-uns :

1. Il n'acceptait l'autorité de personne à part la sienne. Diotrèphe était de ceux qui disent : « Ici, c'est moi qui commande », ou « Tout le monde fait ce que moi, je dis ».
2. Il fermait la porte de l'église à qui il voulait et faisait obstacle au ministère de ceux qui « à son jugement », n'étaient pas dignes.
3. Il discréditait avec médisances et calomnies ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui.
4. Il expulsait ceux qui osaient désobéir à ses ordres.

Le cas de Diotrèphe démontre très clairement que, dès son établissement, l'Église a connu des désaccords. C'est pourquoi il fallait des dirigeants capables de conseiller et d'arbitrer ces différends. Des dirigeants qui prendraient des décisions pour éviter que de tels conflits se prolongent, et qui protégeraient l'Église des enseignements hérétiques.

Mais cela n'avait rien de nouveau. Toutes ces raisons ont motivé l'élection des diacres (Actes 6.1-6) et la tenue du Concile de Jérusalem (Actes 15). C'est pour ces mêmes raisons que l'apôtre Paul avait écrit ses épîtres : pour affronter les problèmes qui surgissaient dans l'Église. Ainsi, il a ordonné que dans chaque congrégation soient nommés des anciens qui aideraient à sauvegarder la sainte doctrine, l'ordre et la paix entre les membres de la communauté chrétienne (Tite 1.5-9). Bien sûr, Paul ne parlait pas d'anciens comme Diotrèphe.

Peu importait le cas, les membres de l'Église affrontaient toujours des situations conflictuelles en recherchant la direction divine et en se consultant les uns les autres pour arriver à un consensus qu'ils s'engageaient à respecter. Il n'y a pas un seul exemple où l'Église primitive ait permis à quelqu'un,



quelle qu'était sa position, de décider de ce qui était correct ou non, en se basant sur sa propre opinion. Pour l'administration de l'église, Pierre, Paul, Jacques et tous les autres ont toujours recouru au consensus. C'est pourquoi Jean déclare que l'attitude de Diotrèphe n'était pas bonne (verset 11) et qu'il fallait le reprendre (verset 10).

C'est ainsi que l'Église a toujours fonctionné, de ses débuts jusqu'à encore aujourd'hui. Il y a toujours des conflits et des désaccords. Aujourd'hui, plus que jamais, l'Église a besoin que ses dirigeants sachent exercer une autorité positive qui bénéficie aux membres et préserve la réputation de l'Église.

Voilà pourquoi il existe un *Manuel d'Église*. Chaque congrégation a besoin de compter sur des normes bien établies lui permettant de maintenir l'ordre qu'exigent les affaires de Dieu. Le *Manuel* est préparé, non pas pour protéger le leadership d'une personne en particulier ou pour l'aider à imposer ses opinions ou son autorité, mais pour que chaque congrégation puisse recevoir la saine doctrine, affronter et réfuter ceux qui s'y opposent et pour connaître les conditions pour devenir membre et les normes qui la gouvernent.

Comme nous avons pu le constater dans cette revue, avoir un *Manuel* qui ait été étudié, discuté, consulté et approuvé par une assemblée mondiale de l'Église est une véritable bénédiction pour elle. Il est en même temps salutaire de savoir que seule une rencontre de ce niveau puisse amender le *Manuel d'Église*. Mais il faut également que les dirigeants des congrégations n'aient pas le même problème que Diotrèphe qui, dans son désir de commander et de contrôler, ne respectait pas l'autorité représentée par les apôtres, critiquait et maltraitait ceux qui n'étaient pas de son avis, et il avait sérieusement entravé la marche de l'Église en empêchant aux gens d'y exercer leurs dons spirituels.

Le *Manuel d'Église* doit vous rappeler, cher dirigeant, que bien qu'occupant une position de responsabilité dans l'église, vous n'êtes ni le « propriétaire », ni le « chef », ni le « grand patron » des personnes confiées à vos soins. Le *Manuel* doit aussi nous rappeler que nous n'avons pas à affronter les problèmes qui surgissent dans l'église comme s'il s'agissait d'attaques personnelles. Chaque fois que l'Église a eu à faire face à une situation problématique, Dieu lui a donné la solution au moyen de la prière, des consultations et du consensus dans l'unité, le respect et l'obéissance.

La meilleure façon pour les dirigeants d'utiliser le *Manuel* est de respecter ce que l'Église a décidé, tout au long des années. Nous n'avons pas le droit d'en enlever, d'y ajouter quoique ce soit, ou d'interpréter de façon antagoniste ce que l'Église a pris le temps d'étudier et de traiter, lors d'une rencontre mondiale. Cette attitude démontre qu'en tant que pasteurs et anciens, nous venons de la même école où s'est formé Diotrèphe. Et l'instruction que l'apôtre inspiré nous a donnée est de ne pas imiter ce mauvais exemple.

Le *Manuel d'Église* représente la juste mesure d'amour, de discipline et d'autorité que doivent exercer les dirigeants. On ne nomme pas des pasteurs et des anciens pour qu'ils l'ignorent, le placent au-dessus de leur autorité ou le dénaturent avec des interprétations personnelles.

Respecter le *Manuel* et l'appliquer correctement est une marque de respect pour Dieu, l'Église et les personnes que nous dirigeons.

Nul doute qu'une église dotée d'un *Manuel* pour la régir est bonne. Mais une église avec un *Manuel* et des dirigeants qui l'appliquent correctement est deux fois meilleure.

Alberto R. Timm, directeur adjoint du Centre White.

Faites-nous part de votre opinion sur cet article
en écrivant à : anciano@iadpa.org



SESSION 2015 de la conférence générale

Un bref aperçu

ALBERTO R. TIMM



LES DÉCISIONS LES PLUS IMPORTANTES et les plans stratégiques de l'Église adventiste du septième jour sont discutés et votés lors des sessions de la Conférence générale, avec les délégués représentant le champ mondial. Mais, des 59 sessions précédentes, peu ont généré autant d'attente que la 60^e de San Antonio, au Texas, du 2 au 11 juillet 2015. Certains délégués, invités et visiteurs s'attendaient à quelque chose de spécial à l'occasion du centenaire de la mort d'Ellen White. Peut-être, un plus grand nombre étaient préoccupés par la révision des 28 croyances fondamentales. Mais presque tous voulaient voir comment serait enfin réglée la question de l'ordination des femmes.

Cet article met en lumière les décisions les plus significatives prises lors de la Session à San Antonio. Par souci de clarté, les questions de l'ordination des femmes et de la révision des 28 croyances fondamentales seront abordées selon une perspective historique.

De nouveaux dirigeants

Les dirigeants nouvellement élus de la Conférence générale 2015 représentent le champ mondial de manière très équilibrée. Le président Ted N.C. Wilson est originaire des États-Unis ; la secrétaire, G.T. Ng est de Singapour ; le trésorier Juan R. Prestol-Puesán est né en République dominicaine. En ce qui concerne les vice-présidents, Guillermo E. Biaggi est d'Argentine ; Abner de los Santos, du Mexique ; Thomas L. Lemon, des États-Unis ; Geoffrey Mbwana, de la Tanzanie ; Ella Simmons, des États-Unis et Artur Stele, du Kazakhstan¹.

Ordination des femmes

La session 2015 de la Conférence générale a pris la décision importante de continuer à refuser l'ordination des femmes au ministère évangélique. Depuis plus de quarante ans, cette question a été abordée dans des livres, des articles, des commissions spéciales et même à plusieurs Assemblées Générales annuelles de la Conférence générale (1973, 1974, 1984, 1985, 1989, 1994, 2010, 2011, 2012, 2014), ainsi qu'à trois Sessions de la Conférence générale (1990, 1995 et 2015)².

Au départ, les efforts des partisans de l'ordination des femmes s'étaient centrés sur le fait de convaincre l'Église mondiale d'aller dans cette direction. Mais l'Assemblée annuelle de la Conférence générale de 1989 a confié à la Session de la Conférence générale de 1990, à Indianapolis, dans l'Indiana, la proposition de ne pas consacrer les femmes pour le Ministère évangélique. Après de vifs débats, la proposition a été adoptée par 1 173 voix en faveur contre 377³. Depuis, les efforts ont été déployés pour

convaincre l'Église mondiale d'autoriser chaque division à trancher sur la question au sein de son propre territoire.

À la demande de la Division nord-américaine, la session de 1995 de la Conférence générale, à Utrecht, dans les Pays-Bas, a discuté de la proposition suivante : « La Conférence générale confère aux divisions le droit d'autoriser l'ordination de personnes au sein de leur territoire, en harmonie avec les politiques établies. En outre, là où les circonstances ne sont pas inopportunes, les divisions peuvent autoriser l'ordination d'individus qualifiés, sans distinction de sexe. Les femmes pourront être consacrées pour servir dans les divisions dont les comités exécutifs prennent des mesures spécifiques pour approuver l'ordination des femmes au ministère évangélique ». Cette demande a généré de grandes protestations et de vives discussions, mais a fini par être rejetée par 1 481 voix contre 673 en faveur⁴.

Non convaincus que la décision à Utrecht devait être tenue pour définitive, de nouveaux mouvements ont abouti à une proposition similaire remise à 25 ans plus tard, à San Antonio. Malgré les multiples efforts précédents des membres du *Theology of Ordination Study Committee* (TOSC) [Comité d'étude de la Théologie de l'ordination], aucun consensus n'a été atteint, que ce soit pour ou contre l'ordination des femmes⁵. Selon la nouvelle motion soumise aux délégués la Session de 2015, il faut « permettre aux comités exécutifs des divisions, au cas où ils le jugeraient approprié dans leurs territoires, de prendre des dispositions pour l'ordination des femmes au ministère évangélique ». Ainsi, 977 délégués ont voté « Oui » et 1 381 ont voté « Non ». La motion a donc été rejetée⁶.

Indépendamment des décisions officielles de ces trois sessions de la Conférence générale, quelques délégués ont quitté la Session de 2015, convaincus que leurs Unions respectives continueraient à consacrer des femmes au ministère évangélique, comme cela a déjà eu lieu dans le territoire de la Division nord-américaine. Mais d'autres délégués considèrent que de tels mouvements menacent l'unité de l'Église mondiale et défient son autorité.

Les croyances fondamentales

La révision des 28 croyances fondamentales est un important héritage de la Session 2015 de la Conférence générale. En contraste avec les autres confessions chrétiennes liées à leurs credo traditionnels respectifs élaborés avec le temps, l'Église adventiste du septième jour a révisé ses croyances pour exprimer de façon plus précise sa compréhension des enseignements bibliques.

En 1872, Uriah Smith a publié une liste de 25 « Principes fondamentaux enseignés et pratiqués par les adventistes du septième jour »⁷. Le premier paragraphe des observations introductives expliquait : « Nous n'avons d'autre article de foi, de credo ou de la discipline, en dehors de la Bible. » Le but d'une telle déclaration était purement et



simplement de « répondre aux questions sur ce sujet » et de « rejeter les fausses déclarations faites contre nous »⁸.

Le *Seventh-day Adventist Year Book of Statistics* [Annales des statistiques des adventistes du septième jour] de 1889 est paru avec un ensemble de 28 « Principes fondamentaux des adventistes du septième jour »⁹. Ce document était essentiellement le même que celui de 1872, avec l'introduction de trois autres déclarations supplémentaires (les numéros 14, 15, et 16). Le nouveau paragraphe introductif déclarait : « Comme déjà indiqué, les adventistes du septième jour n'ont d'autre credo que la Bible. Mais ils soutiennent certains points de foi bien définis auxquels ils se sentent prêts à donner raison "face à tout homme qui la leur demanderait". On peut considérer les propositions suivantes comme étant un résumé des principales caractéristiques de leur foi religieuse sur laquelle il y a, autant que nous le savons, unanimité dans tout le corps de l'Église »¹⁰.

Un nouveau document avec 22 « croyances fondamentales des adventistes du septième jour » a été ajouté au *Year Book* de 1931¹¹. Mais il est intéressant de mentionner que ni ces croyances fondamentales de 1931, ni les principes fondamentaux de 1872 et 1889 n'ont été soumis à l'approbation d'aucune session de la Conférence générale.

Pourtant, en 1980, la session de la Conférence générale à Dallas, au Texas, a longuement analysé et a finalement approuvé une déclaration officielle des 27 *croyances fondamentales des adventistes du septième jour*¹². Elles ont été introduites par les remarques pertinentes suivantes : « Les adventistes du septième jour reconnaissent la Bible comme leur seul credo et professent un certain nombre de croyances fondamentales procédant des Saintes Écritures. Ces croyances, énoncées ci-après, exposent la manière dont l'Église conçoit et exprime l'enseignement biblique. Cette profession de foi est susceptible d'être révisée lors d'une session de la Conférence générale, quand l'Église est amenée par l'Esprit Saint à une meilleure compréhension des vérités bibliques ou qu'elle trouve un langage mieux approprié pour exprimer ce que la Parole de Dieu enseigne »¹³.

En réponse au défi de la lutte spirituelle à laquelle l'Église doit faire face en certaines parties du monde, la session 2005 de la Conférence générale, à Saint Louis, dans le Missouri, a ajouté aux 27 croyances fondamentales une nouvelle déclaration, la numéro 11 qui s'intitule : « La croissance en Christ »¹⁴. À partir de ce moment-là, on fera référence aux dites « 28 croyances fondamentales ».

Préoccupé par le problème croissant de l'évolutionnisme, la session 2010 de la Conférence générale, à Atlanta, en Géorgie, a pleinement approuvé le document *Affirmation of Creation* (« Affirmation de la Création », 2004)¹⁵. Mais la discussion du sujet a conduit les délégués à autoriser une révision future de la croyance fondamentale numéro 6 sur le thème de la « Création »¹⁶ qui, plus tard, a été élargie à une révision plus globale de l'ensemble des 28 croyances¹⁷. Après avoir pris les mesures nécessaires dans le processus, les révisions proposées ont été remises aux délégués de la session de 2015¹⁸. Pour la plupart, il ne s'agissait que d'affiner le langage et de réorganiser

les références bibliques dans l'ordre canonique. Mais, par exemple, dans le cas de la déclaration 18 sur « le don de prophétie », l'expression « une source constante de vérité qui fait autorité » a été remplacée par « une source parlant avec une autorité prophétique » pour éviter la fausse impression selon laquelle les adventistes du septième jour considèrent les écrits d'Ellen White comme égaux à la Bible¹⁹.

La version révisée des 28 croyances fondamentales apparaîtra dans l'édition 2015 du *Manuel d'Église*.

Le centenaire de la mort d'Ellen White

Un des moments les plus attendus et appréciés de la session de la Conférence générale a été celui des histoires des pionniers chaque soir racontées par James R. Nix, directeur du Ellen G. White Estate :

- ✓ 4 juillet : « La Personne d'Ellen White »
- ✓ 5 juillet : « Le messager de l'avènement » (William Miller)
- ✓ 6 juillet : « Washington, les expériences de NH » (Réveil de 1867 et histoire de Stephen Smith)
- ✓ 7 juillet : « Sacrifice et engagement »
- ✓ 8 juillet : « Voix d'antan » (Premiers missionnaires adventistes)
- ✓ 9 juillet : « Fidèle à son service » (J.N. Andrews)
- ✓ 10 juillet : « Les mains dédiées » (Les mains d'Ellen White).

Ces histoires ont inspiré l'auditoire à consacrer leur vie au service de la cause de Dieu.

Beaucoup de gens qui ont assisté à la session de la Conférence générale de 2015 m'ont dit personnellement comment ils ont senti la direction de Dieu, tout au long des réunions. En réalité, les questions de l'ordination des femmes et de la révision des 28 croyances fondamentales auraient pu devenir une profonde source de discorde. Mais, une fois de plus Dieu a pris le contrôle et guidera le reste fidèle jusqu'à la fin.

1. De courtes biographies de tous les officiers de la Conférence générale sont fournies dans « General Conference Leadership », disponible sur : <<https://www.adventist.org/en/world-church/general-conference/leadership/>> (consulté le 30 septembre 2015, à 18h44).

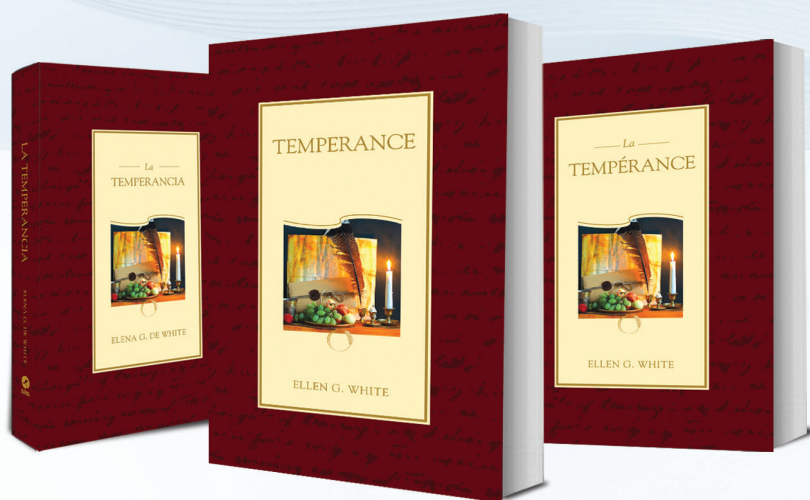
2. Voir Alberto R. Timm, « Seventh-day Adventists on Women's Ordination: A Brief Historical Overview » [Les adventistes du septième jour sur l'ordination des femmes : un bref aperçu historique], 2014, disponible sur : <<https://www.adventistarchives.org/seventh-day-adventists-on-womens-ordination-a-brief-historical-overview.pdf>> (consulté le 30 septembre 2015, à 18h51).

3. « Ninth Business Meeting » [Neuvième réunion d'affaires] et « Tenth Business Meeting » [Dixième réunion d'affaires], *Adventist Review* [Revue adventiste], 13 juillet, 1990, p. 8-13.

4. « Thirteenth Business Meeting » [Treizième réunion d'affaires], *Ibid.*, 7 juillet, 1995, 23-31.

5. ANN Staff, « Committee Members Identified for Study of Theology of Ordination » [Membres identifiés de comité pour l'étude de la théologie de l'ordination des femmes], disponible sur : <news.adventist.org>, 6 décembre, 2012 ; Adventist Review Staff, « Theology of Ordination Committee Ends First Session » [La Théologie de l'ordination termine la première session], disponible sur <news.adventist.org>, 18 janvier 2013 ; Mark A. Kellner, « Multiple Viewpoints Aired on Women's Ordination Question » [Points de vue multiples exposés sur la question de l'ordination des femmes], disponible sur <adventistreview.org>, 25 juillet,

- 2013 ; Adventist Review Staff, « "Very Frank" Discussion Continues for Ordination Study Committee in Maryland Meetings » [La discussion « très franche » continue pour l'étude du comité de l'ordination, lors des réunions dans le Maryland], disponible sur <www.adventistreview.org>, 24 janvier 2014 ; Adventist Review Staff, « Ordination Study Concludes with Suggestions for "The Way Forward" » [L'étude de l'ordination conclue avec des suggestions sur « Le chemin en avant »], disponible sur <www.adventistreview.org>, 5 juin 2014.
6. « Eleventh Business Meeting » [Onzième réunion d'affaires] et « Twelfth Business Meeting » [douzième réunion d'affaires] *Adventist Review* [Revue adventiste], 10 juillet 2015, p. 43-55. Publié à tort dans la *Review* sous le titre « Ne pas permettre ». La rédaction correcte est : « Permettre ».
7. *A Declaration of the Fundamental Principles Taught and Practiced by the Seventh-day Adventists* [Une déclaration sur les principes fondamentaux enseignés et pratiqués par les adventistes du septième jour], Steam Press of the Seventh-day Adventist Publishing Association, Battle Creek, Michigan, 1872 ; réimprimé dans les « Fundamental Principles » [Principes fondamentaux], *Signs of the Times* [Signes des temps], 4 juin, 1874, p. 3 ; « Fundamental Principles of Seventh-day Adventists » [Principes fondamentaux des adventistes du septième jour] dans *Seventh-day Adventist Year Book of Statistics for 1889* [Annales des statistiques des adventistes du septième jour de 1889], Review and Herald, Battle Creek, Michigan, 1889, p. 147-151 ; réimprimé dans les « Fundamental Principles of Seventh-day Adventists » [Principes fondamentaux des adventistes du septième jour], *Word of Truth Series* [Série : Parole de vérité], N° 5, supplément, juillet 1897.
8. Voir *A Declaration of the Fundamental Principles Taught and Practiced by the Seventh-day Adventists* [Une déclaration sur les principes fondamentaux enseignés et pratiqués par les adventistes du septième jour], Battle Creek, Steam Press of the Seventh-day Adventist Publishing Association, Michigan, 1872 ; réimprimé dans « Fundamental Principles » [Principes fondamentaux], *Signs of the Times* [Signes des temps], 4 juin, 1874, p. 3.
9. Voir « Fundamental Principles of Seventh-day Adventists » [Principes fondamentaux des adventistes du septième jour] dans *Year Book of Statistics for 1889* [Annales des statistiques des adventistes du septième jour de 1889], Review and Herald, Battle Creek, Michigan, 1889, p. 147-151 ; réimprimé dans les « Fundamental Principles of Seventh-day Adventists » [Principes fondamentaux des adventistes du septième jour] *Word of Truth Series* [Série : Parole de vérité], N° 5, supplément, juillet 1897.
10. « Fundamental Principles of Seventh-day Adventists » [Croyances fondamentales des adventistes du septième jour] dans *Year Book of Statistics for 1889* [Annales des statistiques des adventistes du septième jour de 1889], p. 147.
11. « Fundamental Principles of Seventh-day Adventists » [Croyances fondamentales des adventistes du septième jour] dans *1931 Year Book of the Seventh-day Adventist Denomination* [Annales de 1931 de la dénomination adventiste du septième jour], Review and Herald, Washington D.C., 1931, p. 377-380 ; *Church Manual* [Manuel d'Église], Conférence générale des adventistes du septième jour, Washington, D.C., 1932, p. 180-186.
12. « Seventh Business Meeting » [Septième réunion d'affaires], « Ninth Business Meeting » [Neuvième réunion d'affaires], « Tenth Business Meeting » [Dixième réunion d'affaires], « Eleventh Business Meeting » [Onzième réunion d'affaires] « Twelfth Business Meeting » [Douzième réunion d'affaires], « Fourteenth Business Meeting » [Quatorzième réunion d'affaires], « Fifteenth Business Meeting » [Quinzième réunion d'affaires] et « Session Actions » [Session d'actions], *Adventist Review* [Revue adventiste], 23 avril 1980, p. 23, p. 8-11, 14 ; 24 avril 1980, p. 18-25, 28-29 ; 25 avril 1980, p. 16-20, 31 ; 27 avril 1980, p. 14-18 ; 1^{er} mai 1980, p. 17-18, 20-23, 25-27 ; *Seventh-day Adventist Church Manual, rev. 1981* [Manuel d'Église, révision 1981], Conférence générale des adventistes du septième jour, Washington D.C., 1981, p. 31-46 ; *Seventh-day Adventist Year Book of Statistics -1981* [Annales des statistiques des adventistes du septième jour de 1981], Conférence générale des adventistes du septième jour, Bureau des Archives et Statistiques, Washington D.C., 1981, p. 5-8.
13. *Seventh-day Adventist Church Manual - rev. 1981* [Manuel d'Église, révision 1981], p. 31.
14. « Fourth Business Meeting » [Quatrième réunion d'affaires] et « Session Actions » [Session d'actions] *Adventist Review* [Revue adventiste], 5 juillet, 2005, p. 21-22, 30-31 ; « Fifth Business Meeting, continued » [Cinquième réunion d'affaires, suite] et « Sixth Business Meeting » [Sixième réunion d'affaires] *Adventist Review*, 6 juillet, 2005, p. 14, 20-22 ; *Seventh-day Adventist Church Manual*, 17^e édition, Conférence générale des adventistes du septième jour, Secrétariat, Silver Spring, Maryland, 2005, p. 9-19 ; *2006 Yearbook—Seventh-day Adventist Church* [Annales des adventistes du septième jour 2006], Conférence générale des adventistes du septième jour, Bureau des archives et statistiques, Silver Spring, Maryland, 2006, p. 5-8.
15. « Affirmation of Creation » [Affirmation de la Création], 2004), disponible sur : <<http://www.adventist.org/en/information/official-statements/statements/article/go/0/affirmation-of-creation/>> (consulté le 30 septembre 2015, 21h02).
16. « Fifth Business Meeting » [Cinquième réunion d'affaires], « Tenth Business Meeting » [Dixième réunion d'affaires] et « Session Actions » [Session d'actions], *Adventist Review* [Revue adventiste], 30 juin 2010, p. 30 ; 2 juillet 2010, p. 28-31 ; 8-22 juillet 2010, p. 20-22 ; Mark A. Kellner, « Session Delegates Strengthen Adventist Church's Creation Focus » [La session des délégués renforce la réflexion adventiste sur la création], *Adventist Review* [Revue adventiste], 1^{er} juillet 2010, p. 2-3.
17. Andrew McChesney, « 28 Fundamental Beliefs Get an Update » [Les 28 croyances fondamentales ont une mise à jour], disponible sur : <<http://www.adventistreview.org/church-news/28-fundamental-beliefs-get-an-update>>, 14 octobre 2014 (consulté le 30 septembre 2015, 21h14).
18. *Idem*.
19. « Seventh Business Meeting » [Septième réunion d'affaires], « Actions de la séance » [Session d'actions], « Eighth Business Meeting » [Huitième Réunion d'affaires], « Ninth Business Meeting » [Neuvième réunion d'affaires] et « Ninth Business Meeting Session Actions » [Neuvième réunion d'affaires de session d'actions], *Adventist Review* [Revue adventiste], 8 juillet 2015, p. 35-46 ; 9 juillet 2015, p. 38-40 ; 10 juillet 2015, p. 42.



Êtes-vous sûr de savoir ce qu'est « La tempérance » ?

Dans *La tempérance*, vous apprendrez que non seulement l'abstinence de ce qui est nuisible est important (alcool, tabac...) mais que l'usage équilibré de ce qui est sain est aussi nécessaire.

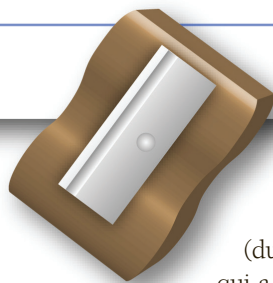
Disponible dans votre librairie adventiste la plus proche (voir la liste à la p. 105 du questionnaire de l'École du sabbat des adultes).

IADPA
Bookstore

Marco T. Terreros, professeur de Théologie, à l'Université de Montemorelos.
Faites-nous part de votre opinion sur cet article en écrivant à : anciano@iadpa.org

La création :

Ce qu'il y a de nouveau dans la nouvelle déclaration doctrinale



DÉPUIS SA NAISSANCE en tant que dénomination, l'Église adventiste a toujours cru en une création récente, réalisée en sept jours littéraux, tel que mis en évidence dans la deuxième partie de son nom : « du septième jour ». Ces dernières années, les dirigeants mondiaux de l'Église ont manifesté un intérêt renouvelé en ce que cette conviction, basée sur les saintes Écritures, soit maintenue. Ainsi, à l'égal des conférences bibliques organisées par les pionniers adventistes, la Conférence générale a convoqué trois grandes Conférences internationales sur la Foi et la Science. En plus des administrateurs de l'Église, des scientifiques et des théologiens se sont réunis pour étudier le sujet de la création, à la lumière des progrès les plus récents dans la connaissance des origines.

Ces conférences ont successivement eu lieu à Ogden, dans l'Utah (du 23 au 29 août 2002), à Glacier View, dans le Colorado (du 13 au 20 août 2003) et à Denver, dans le Colorado (du 20 au 26 août 2004). Cette dernière a conduit à une Déclaration de réaffirmation de la création qui a plus tard été endossée par le Concile annuel d'automne de l'Église. Les délégués au Congrès mondial de l'année 2010, réalisé à Atlanta, ont rappelé de réaffirmer la croyance adventiste en une création « littérale, récente, en six jours ». Néanmoins, l'Église a quand même continué à étudier le sujet et, en août 2014, une autre conférence importante a été organisée dans l'Utah et dans le Nevada. Les concepts d'une création en six jours littéraux et dans un passé récent y ont été réaffirmés.

Que s'est-il passé à San Antonio ?

Nos déclarations doctrinales ne sont pas des dogmes immuables, mais des déclarations qui peuvent être révisées à n'importe quel moment. Après avoir participé à trois des quatre conférences sur la Foi et la Science mentionnées ci-dessus, et après avoir assisté aux discussions à San Antonio, en 2015, je puis affirmer que la compréhension adventiste des origines, exprimée dans la croyance



fondamentale numéro six, s'est considérablement enrichie et affermie avec les études présentées, lors de ces conférences.

De plus, le Comité de révision des croyances fondamentales, créé au début du dernier quinquennat, a travaillé durant cette période à l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée. Ce comité avait pour tâche de réviser et d'exprimer plus clairement la compréhension de l'Église sur les origines de la vie. Ainsi, les amendements approuvés à San Antonio ne sont en réalité pas des nouveautés, et encore moins des surprises, et leur intégration à la croyance fondamentale numéro 6 est le résultat d'un processus bien plus élaboré de délibération minutieuse et d'études multidisciplinaires.

Transcendance et implications des changements

« Six jours littéraux »

La Croyance fondamentale numéro 6 a été amendée avec l'ajout des termes « en six jours littéraux » comme une référence au fait que les jours de la première semaine de la création ont été des périodes de 24 heures, comme il en est maintenant. Cette déclaration s'oppose à ce que soutiennent certains chrétiens déclarés qui affirment que les jours de la création ne sont pas des jours littéraux, mais qu'ils représentent de plus longues périodes de temps. En ce sens, l'enseignement le plus populaire soutient que chaque jour de création représente mille ans.

L'expression « en six jours littéraux » fait référence à la durée de la semaine de la création. Son ajout à la déclaration doctrinale vise à maintenir la cohérence avec ce qu'exprime le quatrième commandement : « Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. Tu travailleras six jours et tu feras tout ton ouvrage [...], car en six jours l'Éternel a fait le ciel, la terre [...] : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié » (Exode 20.8-11). Si les jours de la création n'étaient pas littéraux, le commandement divin de travailler six jours et de se reposer le septième, comme Dieu lui-même l'a fait au commencement, perdrait son sens. Et le sabbat perdrait également sa signification si Dieu nous commandait de nous reposer en mémoire non pas du jour où il s'est reposé de son œuvre créatrice, mais d'une période à durée indéterminée. Bien au-delà de sa précision scientifique ou linguistique, la phrase « six jours littéraux » renferme donc une grande transcendance théologique et pratique.

« Une création récente »

Cette expression fait référence au « moment » où la création a eu lieu. Ted Wilson, président de la Conférence générale, a reconnu que le terme « récent » peut avoir des significations variées. Cependant, nous l'avons choisi « parce que nous devons clarifier que ce processus n'est pas antique ». En même temps, il a affirmé que l'emploi de ce terme est la reconnaissance qu'il y a entre nous différentes positions concernant notre compréhension de l'âge exact de la terre. La phrase « une

création récente » ne prétend pas assigner à la création de date précise, comme l'a affirmé Ángel Manuel Rodríguez, un des membres* du Comité de Révision des doctrines, « l'Église n'a jamais indiqué de date exacte à l'acte divin de la création ».

L'intention de cet amendement est de fermer la porte aux idées évolutionnistes qui tendent à s'infiltrer dans l'Église. Ces idées soutiennent que l'origine de la vie dans notre monde n'est pas récente, mais qu'il s'agit d'un sujet dont l'explication requiert « plus de temps » (des milliards d'années). En contraste, l'amendement de la croyance fondamentale cherche à réaffirmer la conviction adventiste selon laquelle les événements de la semaine de la création remontent à des milliers (peu) et non à des millions d'années.

Tout en cherchant à exprimer avec plus de précision ce en quoi nous croyons sur la création du monde, ces amendements visent aussi à combler des « lacunes » qui peuvent ouvrir la voie à l'intrusion d'idées provenant d'une version de la théorie de l'évolution chaque fois plus répandue et acceptée parmi les chrétiens : l'évolution théiste. Cette dernière version propose que l'évolution est un processus naturel supervisé par Dieu et, par conséquent, qui cherche à harmoniser le récit biblique de la création avec les affirmations de la science sur l'évolution naturelle des espèces.

Conclusion

L'intention des amendements à la croyance adventiste sur la création est de la rendre plus claire et de l'exprimer de manière plus précise. Une telle clarté et une telle précision sont nécessaires pour que le message donné par Dieu à son Église du reste soit pertinent pour la mentalité du XXI^e siècle. Ce message, fondamental dans la proclamation de celui des trois anges, est l'appel puissant lancé au monde entier à craindre Dieu et à lui donner gloire car l'heure de son jugement est venue et que, par conséquent, il faut adorer « celui qui a fait le ciel, la terre, la mer et les sources d'eau » (Apocalypse 14.7).

Seul un Dieu suffisamment puissant pour avoir créé le monde en une semaine littérale mérite notre adoration et notre révérence. Par ailleurs, l'appel à l'adorer « car l'heure de son jugement est venue » (imminence) a davantage de sens s'il a créé dans un passé « récent » que si l'on accepte la notion d'une évolution à travers des processus naturels de milliards d'années.

Pour terminer cet article, nous pouvons nous accorder avec cette déclaration que le pasteur Ted Wilson a faite aux délégués à San Antonio, au début des délibérations sur le sujet : « Les révisions ne changent aucune des croyances fondamentales, et beaucoup améliorent simplement le texte et le rendent plus précis ». Puis, il a ajouté : « Nous ne sommes pas en train de changer nos croyances fondamentales. Nous essayons simplement de les rendre plus compréhensibles ».

*L'autre dirigeant qui a présidé le comité était Arthur Stele, directeur de l'Institut de recherches bibliques de la Conférence générale et un de ses vice-présidents généraux.

Pourquoi Dieu ne répond-il pas toujours à mes prières ?

Est-ce à cause
de mon manque
de foi ?



*La puissance
de la prière fervente
est déjà à votre portée !*

Disponible dans votre librairie adventiste la plus proche
(voir la liste à la p. 105 du questionnaire
de l'École du sabbat des adultes).